

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

JUIN 2014



BRIE PICARDIE
Banque & Assurance

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

500, rue Saint-Fuscien - 80 095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable, Établissement de crédit, Société de courtage d'assurances

RCS AMIENS 487 625 436

216

AGENCES DE PROXIMITÉ

2

AGENCES
CRÉDIT AGRICOLE
EN LIGNE (CAEL)

5

AGENCES
BANQUE PRIVÉE

1

AGENCE GESTION
DE LA RELATION
À DISTANCE (GRD)

3

AGENCES ASSURANCES
AGRICULTEURS ET PROFESSIONNELS

7

PÔLES
PROFESSIONNELS

5

CENTRES D'AFFAIRES
ENTREPRISES

1

CENTRE D'AFFAIRES
COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

1

AGENCE HABITAT
À DISTANCE

2

PÔLES INSTITUTIONNELS
ET ASSOCIATIONS

2

PÔLES HABITAT

1

CENTRE D'AFFAIRES
PROMOTION IMMOBILIÈRE

Plus de **1 036 000**
CLIENTS (à titre privé ou professionnel)

192 557

SOCIÉTAIRES

953

ADMINISTRATEURS
DE CAISSES LOCALES

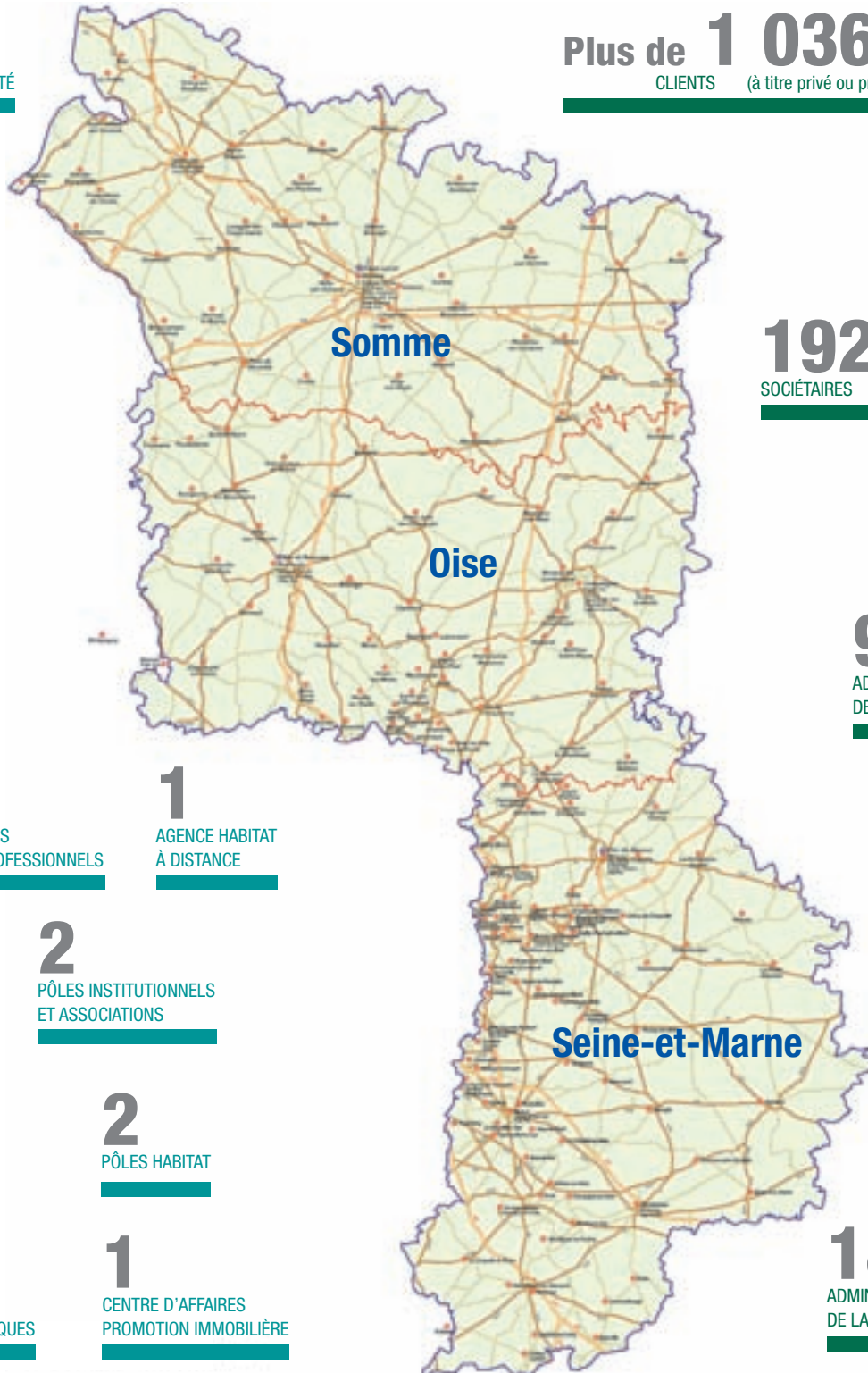
90

CAISSES LOCALES

Seine-et-Marne

18

ADMINISTRATEURS
DE LA CAISSE RÉGIONALE



au 30 juin 2014

Sommaire

Rapport d'activité	5
1. La relation client au service du développement	6
2. La Responsabilité Sociétale des Entreprises	9
3. Les résultats financiers	19
4. La gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne	20
5. La structure financière	27
6. Les perspectives	28
Comptes consolidés au 30 juin 2014	29
Déclaration du Responsable	81
Rapport des Commissaires aux Comptes	83

Le contexte économique et financier

Le premier semestre 2014 s'est déroulé dans un contexte économique difficile en France et en zone euro. Les perspectives de croissance ne sont pas aussi fortes qu'escomptées tant au niveau des Etats-Unis que de l'Asie. Cette atonie de l'économie crée un risque déflationniste au sein de la zone euro.

Le contexte géopolitique a également pesé avec :

- la crise ukrainienne, qui a entraîné un renchérissement ponctuel des cours des céréales sur les marchés internationaux ainsi qu'une reprise des cours de l'or qui avait marqué un fort repli à l'issue de la crise de la zone euro,
- l'extension des tensions au Moyen Orient qui a également pesé sur le cours du pétrole.

Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale des Etats-Unis (FED) ont maintenu, sur le premier semestre 2014, leurs politiques monétaires conciliantes, avec :

- des taux directeurs compris entre 0 % et 0,25 % pour la FED et une réduction du montant des achats nets de la dette fédérale des Etats Unis,
- des taux directeurs passant à 0,25 % puis à 0,15 % pour la BCE et un taux de la facilité de dépôt qui passe en territoire négatif à -0,10 %. Pour parer également le risque déflationniste, la BCE met en place l'utilisation d'outils non conventionnels, en particulier les opérations de refinancement des banques commerciales (TLTRO) sur une durée de 4 ans. Certaines opérations seront conditionnées à des évolutions positives des encours de crédits aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME), ou à minima à une inflexion dans l'évolution des encours.

Malgré l'intervention des banques centrales, la voie de la normalisation économique s'avère à la fois longue et semée d'embûches.

En France, les indicateurs sont un peu plus mitigés que dans la zone euro, que ce soit au niveau de la production industrielle, qui évolue à la baisse sur les six premiers mois de l'année, ou au niveau de l'indice du climat des affaires, qui repasse sous la barre des 100 à 93.

L'INSEE a par ailleurs revu son objectif de croissance du PIB à 0,7 %, un chiffre qui sera insuffisant pour enrayer la hausse du chômage.

En dépit de ces mauvaises nouvelles, le coût du financement de la dette des Etats de la zone euro diminue. Ainsi le rendement de l'Obligation Assimilable du Trésor 10 ans (OAT) est passé de 2,43 % au 31 décembre 2013 à 1,598 % au 30 juin 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. La relation client au service du développement

1.1. L'accompagnement des marchés

La reconnaissance de la fidélité et l'avantage intergénérationnel

En reconnaissant la qualité de « clients fidèles », qualité basée sur des critères factuels, la Caisse Régionale confirme son accompagnement au quotidien des clients. Un avantage de 30 euros, valable sur une large sélection de produits à souscrire, est ainsi offert tous les ans aux clients « fidèles ».

Ceux-ci peuvent directement en bénéficier mais il est également possible d'en faire don à un proche (client ou non de la Caisse Régionale).

Mais c'est aussi à travers l'avantage intergénérationnel que le « slogan » du Crédit Agricole « Le bon sens a de l'avenir » prend toute son ampleur.

Cet avantage permet à tout client répondant aux critères de fidélité de faire bénéficier à ses enfants ou petits-enfants d'un prêt de 5 000 euros à 0 % pour accompagner leur première acquisition d'une résidence principale. Ces derniers peuvent également bénéficier d'une réduction conséquente sur la première année d'assurance habitation puisque celle-ci est proposée au prix de 1 euro.

Transmettre sa fidélité à ses enfants et petits-enfants est aujourd'hui possible pour les clients de la Caisse Régionale.

L'accompagnement des clients dans un contexte de baisse prononcée des taux

Dans un souci d'accompagnement des clients dans un contexte de baisse des taux d'épargne, le Crédit Agricole Brie Picardie a été particulièrement actif sur le domaine de la collecte.

Ainsi deux nouveaux livrets ont vu le jour :

- le livret Sociétaire, réservé à la clientèle porteuse de parts sociales, qui propose un taux spécifique,
- le livret Tremplin, permettant aux clients de survaloriser sur trois mois le montant déposé sur ce livret, qui, à l'issue de cette période, est transformé en Livret d'Épargne Fidélité (LEF) au taux du Compte Sur Livret (CSL).

La Caisse Régionale a également, durant ce premier semestre, remis en marché deux produits très demandés par les clients : les carrés Vert et Bleu associant Plan d'Épargne Logement (PEL) et Dépôts à Terme (DAT).

De plus, la mise en avant d'une opération permettant, avec des montants réduits, l'ouverture et l'abonnement à des produits d'assurance vie, a également donné aux clients l'occasion de découvrir ces produits qui continuent à offrir des perspectives malgré le contexte actuel.

Pour accompagner les jeunes clients dans leurs projets, la Caisse Régionale leur permet de bénéficier d'une offre de crédit, appelée Booster Jeune, à taux particulièrement attractif.

Enfin, l'ensemble de la gamme des cartes bancaires bénéficie désormais de la technologie « sans-contact ». Tous les clients pourront donc désormais en bénéficier au fil des renouvellements de leurs moyens de paiement.

Une réponse toujours adaptée aux univers de besoins des professionnels

La conquête de nouveaux clients professionnels reste une priorité et le Crédit Agricole Brie Picardie souhaite intensifier les entrées en relation avec une offre globale dédiée et attractive sur l'ensemble des univers de besoin :

- le compte à composer et la carte Pro Business sur la gestion des flux,
- le Terminal de Paiement Electronique (TPE) sans contact ou TPE Santeffi, pour l'encaissement des flux des commerçants et des professions libérales de santé,
- la gestion de trésorerie, avec des solutions de financement court terme et de placement.

Le marché est toujours porté par les reprises, les transmissions et le financement des locaux professionnels, notamment dans les secteurs du commerce et des professions libérales.

A l'inverse de la tendance nationale, les réalisations de crédits aux professionnels et aux Très Petites Entreprises sont en forte augmentation (65,5%).

Les investissements de développement demeurent néanmoins limités et se cantonnent au remplacement des matériels. La trésorerie des professionnels dans certains secteurs reste quant à elle sous tension.

Dans son ensemble, le marché de taux est favorable, et la présence de la Caisse Régionale est confirmée sur son territoire avec près de 135 millions d'euros de réalisations de crédits à moyen et long terme.

Des relations fortes sont quant à elles toujours tissées avec les partenaires locaux, les chambres consulaires et les plateformes d'initiatives locales.

De l'optimisme chez les exploitants agricoles malgré un contexte morose

Les premières annonces sur les conséquences de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour 2015, la baisse des cours des principales céréales, une fin de campagne pomme de terre très difficile et la nouvelle chute des cours de la viande n'ont a priori que peu d'effets sur le moral des producteurs du territoire.

Au 30 juin 2014, les réalisations AGILOR sont stables par rapport à la même période en 2013, et les réalisations de crédits à moyen et long terme affichent une baisse modérée.

Les projets de développement demeurent importants dans le système céréalier comme dans les systèmes laitiers où l'arrêt des quotas en 2015 pousse les éleveurs qui en ont la capacité à investir dans leur outil.

Toutefois, si la conjoncture de prix se confirme, un deuxième semestre plus morose est attendu.

Un marché des entreprises à plusieurs vitesses

La conjoncture économique peine à se redresser en 2014 et l'activité recule pour certains secteurs comme celui du bâtiment. Les projets d'investissements industriels se raréfient mais les grandes enseignes commerciales continuent d'investir dans leurs surfaces de vente, et les entreprises tournées vers l'international poursuivent leurs efforts de conquêtes de marchés porteurs.

Avec plus de 85 millions d'euros de nouveaux concours octroyés aux entreprises par la Caisse Régionale sur ce premier semestre, l'activité de financement progresse de plus de 15 % par rapport au premier semestre 2013 : les emprunteurs profitent ainsi de taux d'intérêts bas.

Le Crédit Agricole Brie Picardie poursuit sa politique d'accompagnement des entrepreneurs et se différencie sur un marché bancaire concurrentiel : la Caisse Régionale élargit son offre et vient de s'associer à l'Institut Lasalle de Beauvais pour créer un fonds d'amorçage et favoriser la création d'entreprises dans les trois spécialités de l'école d'ingénieurs : la valorisation de la biomasse, l'alimentation-santé et la gestion des ressources en eau.

Afin de renforcer son accompagnement des entreprises novatrices à l'export, l'ensemble des chargés d'affaires des cinq Centres d'Affaires Entreprises ont suivi une formation aux produits et services offerts à l'international et à la détection des besoins des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) exportatrices ou implantées à l'étranger. L'objectif est à la conquête de parts de marché sur les flux internationaux.

Les Collectivités Publiques sous la contrainte d'un début d'année électorale

Les élections municipales du mois de mars ont marqué ce premier semestre 2014 pour les collectivités locales.

Cet évènement national a conduit à des investissements et des demandes de financement en diminution durant les quatre premiers mois de l'année 2014, comme le montre la baisse de près de 40 % du nombre de dossiers par rapport à la même période l'année dernière. Cependant, avec l'installation des nouveaux conseils municipaux, les demandes de financement ont repris sur les mois de mai et juin avec un total de 134 demandes sur les deux mois, soit pratiquement le même nombre que l'année précédente.

Pour le Crédit Agricole Brie Picardie, même si le nombre de demandes a été en forte diminution, le montant des réalisations de prêts à moyen terme est resté élevé et supérieur à ce qu'il était au premier semestre 2013, grâce à une augmentation sensible du montant moyen des crédits.

Afin d'accompagner les nouvelles équipes municipales à appréhender ce nouveau mandat dans les meilleures conditions, la Caisse Régionale a organisé un ensemble de 37 réunions sur les 3 départements de son territoire. Ces réunions ont été animées par les équipes des Collectivités Publiques du Crédit Agricole Brie Picardie autour de thématiques liées au budget communal et aux financements. Elles ont débuté le 12 mai et se sont poursuivies tout au long du mois de juin. Elles ont été réalisées au plus près des territoires, en relation étroite avec les caisses locales et en partenariat avec les Associations Départementales des Maires de l'Oise et de la Somme. Plus de 700 élus se sont déplacés pour échanger sur leurs préoccupations et leurs difficultés.

L'autre élément marquant de ce premier semestre a été la mise en œuvre de plusieurs journées de formation sur l'analyse financière des communes, en partenariat avec l'Association des Maires de la Somme (AMF80). Les équipes de la Caisse Régionale partagent ainsi leur technicité et leur savoir-faire dans ce domaine et cette expérience très appréciée sera rapidement proposée aux Associations des Maires de l'Oise et de la Seine-et-Marne.

Le second semestre s'annonce très actif avec de nouvelles équipes qui vont souhaiter mettre en application leurs programmes d'investissements, et ce malgré un contexte économique et financier toujours contraignant.

Un semestre d'informations et de représentations pour la Banque Privée

Ce début d'année est marqué par l'organisation de cinq conférences sur la Loi de Finances 2014. Celles-ci se sont déroulées dans les trois départements couverts par la Caisse Régionale, avec le partenariat des chambres de notaires départementales et de l'ordre des experts comptables.

Cet événement incontournable pour les clients de la Seine-et-Marne et de l'Oise, qui avaient déjà été invités les années précédentes à ces conférences, est une première pour les clients de la Somme. Ces réunions ont rencontré un vif succès avec un grand nombre de participants.

Parallèlement, la Banque Privée est également intervenue à l'ensemble des Assemblées Générales de caisses locales du Crédit Agricole Brie Picardie en présentant conjointement, là encore avec les notaires et les experts comptables, un exposé sur la transmission du patrimoine.

Outre cette mission d'information auprès de la clientèle, la Banque Privée couvre l'intégralité de la zone géographique du Crédit Agricole Brie Picardie grâce à ses cinq agences. Les conseillers privés s'efforcent en permanence d'apporter leur expertise pour accompagner les clients dans leurs projets de constitution et de transmission de leurs patrimoines privée et professionnel. Sollicités régulièrement par le réseau d'agences, ils constituent un appui pour fournir un éclairage avisé dans les domaines juridique, réglementaire et fiscal.

Fil service



0 969 392 392

appel non surtaxé

Internet Mobile



m.ca-briepicardie.fr

Tarif en vigueur, hors frais de communication

Internet



www.ca-briepicardie.fr

(coût de la communication au tarif en vigueur selon opérateur)

Tous nos points communs sur :

onserassemble.com



Accédez au site mobile



Accédez au site internet

1.2. Proximité, Responsabilité et Utilité : des valeurs sources de développement des activités du Crédit Agricole Brie Picardie

La technologie au service du développement de la relation client

Les évolutions successives du système d'information NICE, installé pour la Caisse Régionale en mars 2013, permettent une évolution constante des moyens digitaux apportés à la relation client.

La mise en place de tablettes tactiles en agence pour faciliter et sécuriser le processus de signature des documents contractuels illustre ce propos.

Gain de temps, conformité, diminution de la consommation de papier et satisfaction client sont les principaux enseignements des tests de nos agences pilotes qui conduisent à un déploiement généralisé de ce processus au cours du second semestre.

De nouveaux outils sont en permanence testés pour améliorer l'efficacité de la satisfaction client :

- la vente par enregistrement : système où l'enregistrement de la confirmation vocale du client fait acte de signature, ce qui induit une baisse significative du nombre de contrats à renvoyer et une ouverture immédiate de l'offre vendue,
- le dispositif Replay : envoi systématique d'une vidéo personnalisée (intégrant le nom et les données choisies par le client) à chaque établissement d'un devis d'assurance habitation. Cet envoi, accompagné d'un SMS, rappelle aux clients les points forts de cette offre ainsi que les options qu'ils auront pu choisir lors de l'établissement du devis.

L'intérêt des clients pour les dispositifs mobiles est en totale cohérence avec les diverses statistiques. Ainsi, nombre d'entre eux ajoutent le mobile et/ou la tablette à l'ordinateur pour accéder à leur banque en ligne, ou opèrent un transfert entre les deux technologies.

La Caisse Régionale accompagne cette évolution : le lancement de la nouvelle application mobile et tablette « Ma Banque » en fin de trimestre en témoigne. Cette application, qui remplace « MonBudget », a été totalement réécrite pour améliorer la satisfaction en se basant sur les suggestions de la communauté d'utilisateurs.

La collecte : les ressources de la Caisse Régionale

Au 30 juin 2014, les encours de collecte s'élèvent à 22,2 milliards d'euros, en hausse de 1% sur un an, évolution portée principalement par la hausse de la collecte tierce et de l'épargne bancaire.

Les ressources monétaires atteignent près de 5,1 milliards d'euros, en repli de 1,4% par rapport au 30 juin 2013, sous l'effet de la diminution des encours de comptes à terme de la Caisse Régionale. Les encours de Dépôt à Vue (DAV), qui représentent près de 70 % des ressources monétaires, sont pour leur part en progression de 2,7 % sur un an.

L'épargne bancaire progresse de 1,0 % pour s'établir à 9,9 milliards d'euros au 30 juin 2014. Les encours sur livrets, principale constituante, atteignent 4,4 milliards d'euros et sont en croissance de 3,2 %, portés notamment par les encours de livrets A. Par ailleurs, les encours d'épargne logement sont en progression de 3,4 % et la collecte sur emprunts CASA s'est accrue de 3,7 %. Enfin, la collecte pour compte de tiers, principalement Prédica et Amundi, est en accroissement de 2,7 % sur un an, portée par la hausse de 4,1 % des encours d'assurance-vie.

Les crédits : les emplois de la Caisse Régionale

Les ressources collectées permettent au Crédit Agricole Brie Picardie d'apporter son soutien aux acteurs locaux, et de participer au financement des projets des clients sur les différents marchés.

Ainsi, sur le premier semestre 2014, la Caisse Régionale a octroyé près de 1,2 milliard d'euros de réalisations crédits à moyen et long terme, dont près de 700 millions d'euros sur le marché habitat. Le montant des réalisations octroyées aux clients professionnels a progressé de 65,5 % par rapport au premier semestre 2013, ce qui illustre bien le rôle majeur de la Caisse Régionale en tant que financeur de l'économie locale.

Au 30 juin 2014, les encours de crédits s'établissent à près de 15,3 milliards d'euros, constitués à plus de 61 % de crédits habitat.

L'activité de services et d'assurances

Fort de son réseau d'agences traditionnelles et spécialisées au service de la clientèle et des prospects, le Crédit Agricole Brie Picardie a accueilli près de 24 500 nouveaux clients sur le premier semestre 2014.

La Caisse Régionale dispose d'un portefeuille de plus de 563 000 cartes bancaires à fin juin 2014. L'enjeu est de maintenir et de développer ce stock. Aussi, pour rester à la pointe de la technologie, la Caisse Régionale propose désormais la fonctionnalité de paiement par carte bancaire « sans contact ». Ce nouveau service doit permettre de mettre en avant le souci constant d'adaptation technologique des produits.

L'activité sur les moyens de paiement se caractérise par un nombre d'opérations de retrait de 7,7 millions, et plus de 43,1 millions d'opérations de paiement réalisées sur le premier semestre 2014.

En matière d'assurances, une gamme diversifiée d'offres et de produits est proposée à la clientèle désireuse de se protéger et de se couvrir des différents risques de la vie courante.

Une nouvelle offre d'assurance santé, lancée au premier semestre, permet aux clients de s'assurer, ainsi que leurs ayants droits, avec toute la souplesse nécessaire, mais aussi, demain, de compléter le dispositif collectif obligatoire de leur employeur.

De plus, l'accroissement continu du nombre de cambriolages en France inquiétant particulièrement les propriétaires comme les locataires, la Caisse Régionale s'est mobilisée quant à la refonte de l'offre de télésurveillance. Celle-ci simplifie sa lisibilité en s'appuyant sur le concept de « Box ». Trois Box sont désormais disponibles à un prix de base modulable avec les options indispensables à la protection personnalisée des logements.

Sur le marché des particuliers, le nombre de contrats en portefeuille d'assurances habitation et automobiles a enregistré un développement de 2,6 % sur un an. En parallèle, le nombre d'assurances en portefeuille sur le marché des agriculteurs et des professionnels est en hausse de 3,4 %.

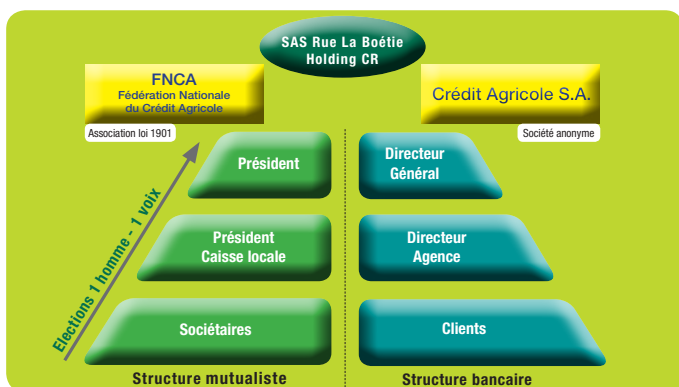
Au global, les activités d'assurance dommages et prévoyance se développent encore, avec un accroissement du nombre de contrats en cours de 1,4 % par rapport au 30 juin 2013.

37,5 Mds €
d'encours gérés

2. La Responsabilité Sociétale des Entreprises

2.1. La Gouvernance

2.1.1. Le fonctionnement d'une entreprise mutualiste



Le Crédit Agricole est une banque mutualiste donc une banque coopérative, dans laquelle les sociétaires ont la double qualité d'usager (client déposant ou emprunteur) et de propriétaire (participant à la gouvernance). Contrairement aux banques sous le régime des sociétés anonymes, les décisions prises en Assemblée Générale le sont suivant le principe « un homme, une voix », et non une action, une voix.

Etre sociétaire, c'est détenir au moins une part sociale. Chaque année, les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire et votent les résolutions proposées, notamment le renouvellement des Administrateurs de Caisse Locale, élus pour trois ans. A l'issue de l'Assemblée Générale, les Administrateurs élus ou réélus, se réunissent en Conseil d'Administration pour élire le Président et le ou les vice-Présidents qui représentent l'ensemble des sociétaires de ladite Caisse Locale.

Chaque année, l'ensemble des Présidents de Caisse Locale est convoqué à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale pour élire les Administrateurs de ladite Caisse. Les Administrateurs de la Caisse Régionale se réunissent en Conseil d'Administration pour élire le Président, les vice-présidents et les membres du bureau.

L'Administrateur s'engage dans la vie et la gestion de sa Caisse Locale et contribue aux décisions de cette dernière. Elu par ses pairs, il se doit d'être à l'écoute de son environnement local. Il respecte les clauses du secret bancaire et tout manquement engagerait sa responsabilité pénale.

Le Président de la Caisse Locale est avant tout un Administrateur. Il assure la gestion et l'animation de sa Caisse Locale en parfaite collaboration avec le secrétaire de la Caisse Locale, qui est aussi Directeur d'Agence ou Directeur de Groupe Commercial.

Il assume la responsabilité globale des actions de son Conseil et participe aux actions relationnelles de l'agence auprès des acteurs locaux en y impliquant les Administrateurs. A la demande du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, il participe à certaines instances : commissions, représentations extérieures ...

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est constitué de Présidents ou d'élus de Caisse Locale. Les membres sont nommés pour trois ans, néanmoins le mandat du Président est renouvelé chaque année. Il en va de même pour les Conseils d'Administration de Caisse Locale.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale se prononce sur les orientations stratégiques de l'entreprise et nomme le Directeur Général qui est le chef d'entreprise, dirigeant opérationnel de la banque.

Les cadres de direction de la Caisse Régionale

Guillaume ROUSSEAU - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Didier GOY - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Jean-Yves BATARD

Christophe GRIFFART

Jean-Louis HOUEL

Rodolphe POUQUET

Nathalie SIRVENT

Laurent TITREVILLE

Le Conseil d'Administration au 30 juin 2014

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est composé de 18 Administrateurs, 15 hommes et 3 femmes, soit un taux de féminisation de 17 %.

Président	Guy PROFFIT
Vice-Présidents	Philippe DE WAAL Antoine BERTHE
Membres du bureau	Didier BOUCHER Georges DUFOUR Chantal FARCE Jérôme GARNIER Patrice GREGOIRE Jean de LAMARLIERE
Autres membres	Bernard BIZOUARD Hervé BOURNONVILLE Jean-Pierre BRULIN Isabelle GARNOT Xavier GRYMONPREZ Claude HERTAULT Bruno LEVESQUE Odile SALMON François TRANCARD

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 25 mars 2014 a élu 2 nouveaux Administrateurs :

- Monsieur Xavier GRYMONPREZ, Président de la Caisse Locale de La Ferté Gaucher ;
- Monsieur François TRANCARD, Président de la Caisse Locale de Formerie.

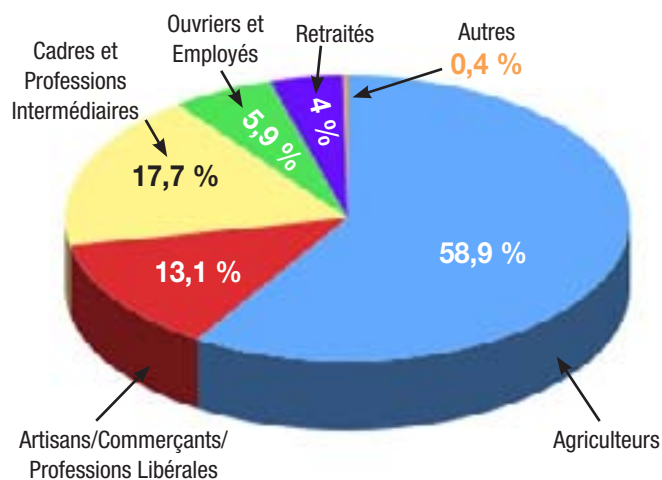
Au cours du premier semestre 2014, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale s'est réuni à six reprises, tandis que le Bureau du Conseil d'Administration, composé de neuf membres, s'est réuni à cinq reprises.

La Gouvernance des caisses locales

Le nombre d'Administrateurs de caisses locales s'élève à 953 contre 962 en 2013.

Avec 248 Administratrices, le taux de féminisation atteint 26 % contre 24,9 % en 2013.

La répartition des Administrateurs par Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) est la suivante :



Comme chaque année se sont tenues les Assemblées Générales de caisses locales, moments riches de rencontres et d'échanges entre les dirigeants de la Caisse Régionale et les clients sociétaires, avec une participation croissante démontrant l'intérêt des sociétaires à contribuer à la vie de leur Caisse Locale et confortant la pertinence du modèle coopératif du Crédit Agricole. Organisées autour du thème « Préparer et transmettre son patrimoine », les Assemblées Générales 2014 ont donné lieu à l'élection de 55 nouveaux administrateurs et 6 nouveaux présidents de Caisse Locale :

- Monsieur Etienne MULLER à Auneuil,
- Monsieur Philippe FREMONT à Méru,
- Monsieur Olivier VERMES à Saint Riquier,
- Monsieur Dominique FERNET à Péronne,
- Monsieur Sylvain VERSLUYS à Froissy,
- Monsieur Christian LOMBARD à Donnemarie Dontilly.

L'évolution du sociétariat

Le capital social des caisses locales affiche une hausse de près de 5,7 millions d'euros et s'élève ainsi à près de 114 millions d'euros. Cette hausse de capital est portée par 80 des 90 caisses locales composant la Caisse Régionale.

Le nombre de sociétaires est désormais de 192 557 au 30 juin 2014, soit une augmentation de 2 630 sociétaires.

2.1.2. Les enjeux et le pilotage RSE

La Politique et les actions relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont pilotées par un Comité RSE présidé par le Directeur Général Adjoint. Celui-ci s'est réuni à deux reprises lors du premier semestre :

- le 6 mars 2014 : le comité RSE a pris connaissance du Bilan Carbone à fin décembre 2013 et a décidé de la création de deux groupes de travail, l'un consacré à la réduction des déplacements, l'autre consacré à la maîtrise des consommations énergétiques. De plus, il a acté le lancement du recyclage des cartes bancaires pour le 2 avril 2014 et celui du tri sélectif pour le 2 mai.
- le 16 mai 2014 : le comité RSE a examiné le plan d'accessibilité des agences. Il a pris acte de l'obligation de produire un « agenda d'accessibilité programmé » d'ici fin décembre 2014 et a défini la feuille de route de cet agenda. Il a aussi souligné l'intérêt du partenariat proposé par l'ADIE Picardie Normandie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) en souhaitant toutefois que cette démarche soit intégrée dans le processus du Plan

d'Entreprise. En dernier lieu, il a décidé de la mise en place d'un plan de communication interne/externe sur la politique RSE du Crédit Agricole Brie Picardie.

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est intégrée dans la démarche RSE du Groupe Crédit Agricole en répondant à l'enquête RSE de Crédit Agricole S.A. et à l'enquête Pacte Territorial de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA). Dans cette même logique, le Crédit Agricole Brie Picardie a participé aux travaux des Journées des Responsables du Développement Durable des 26 et 27 juin 2014.

2.2. La Responsabilité Economique

2.2.1. Conformité, déontologie

2.2.1.1. La formation

Règles de conformité et de sécurité financière

Dans le cadre de ses missions, le Responsable du Contrôle de la Conformité veille à l'élaboration d'un plan de formation relatif aux règles de conformité à connaître et à appliquer.

Un didacticiel de formation à la conformité, dans lequel sont rappelées les règles de déontologie, d'abus de marché et de conflits d'intérêts, ainsi qu'un bagage de formation à la Sécurité Financière, dans lequel sont rappelées l'organisation ainsi que les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont disponibles sur le poste de travail de chaque collaborateur de la Caisse Régionale. Ces bagages de démultiplication et de formation sont déclinés du programme du Groupe Crédit Agricole FIDES.

La Caisse Régionale a décidé de lancer une nouvelle campagne de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs du réseau commercial et des services du siège. Cette formation a débuté en janvier 2014, à l'aide de nouveaux didacticiels Conformité, Sécurité Financière et Lutte contre la Fraude.

Conformément à ce plan de formation, l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Brie Picardie devra décliner le bagage de formation sur la conformité, la prévention de la fraude et la sécurité financière avant la fin de l'année.

Dans le même temps, une attention toute particulière est portée sur la formation réglementaire à destination des nouveaux embauchés.

La formation aux métiers de la banque

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de formation qui intègre les fondamentaux de l'épargne financière et la gamme des produits disponibles. Une attention particulière est apportée au devoir d'information et de conseil, à l'utilisation de l'outil « Vente Personnalisée » et au respect des procédures associées à l'ouverture des contrats et à l'acquisition d'instruments financiers.

2.2.1.2. Règles de déontologie

Le Code de Déontologie du Crédit Agricole Brie Picardie, qui tient compte des impératifs du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et du recueil des dispositions déontologiques relatives aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émanant de Crédit Agricole S.A., est annexé au Règlement Intérieur. Il doit être remis aux nouveaux embauchés.

Ce Code de Déontologie traite du respect des règles relatives aux informations privilégiées, au secret professionnel, aux dons et cadeaux, à la protection de la vie privée des collaborateurs et au dispositif des transactions du personnel concerné.

Politique de prévention des conflits d'intérêts

Conformément aux exigences de la Directive des Marchés d'Instruments Financiers (MIF), la Caisse Régionale dispose d'une Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts avec, en corollaire, la tenue d'un registre recensant les cas rencontrés par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cette politique a été mise en place en tenant compte des préconisations de Crédit Agricole S.A. et s'est appuyée sur :

- les règles figurant dans le Règlement Intérieur et le Code de Déontologie,
- le dispositif déontologique lié au statut d'émetteur de CCI de la Caisse Régionale,
- les modalités de rémunération de ses collaborateurs (primes commerciales).

Au cours du premier semestre 2014, le Service Contrôle de la Conformité n'a pas été sollicité concernant les conflits d'intérêts MIF.

Commercialisation des nouveaux produits et services

Le dispositif Nouvelle Activité et Produit mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale, dit dispositif NAP, s'appuie sur le Comité NAP auquel participent la Direction Générale, le Responsable du Contrôle de la Conformité, le Responsable du marché en charge de la mise en place de la Nouvelle Activité ou de la commercialisation du nouveau Produit et le Responsable du Service Juridique. Le Responsable du Service Juridique et le Responsable du Contrôle de la Conformité formulent un avis motivé sur la mise en place de la nouvelle activité ou la commercialisation du nouveau produit.

Ce dispositif NAP permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les commerciaux disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés, et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est transparente et compréhensible.

Ainsi, au cours du premier semestre 2014, 30 nouveaux produits ont été commercialisés et ont fait l'objet d'un avis NAP par le Responsable du Contrôle de la Conformité.

Organisation du dispositif « Transactions Personnelles »

La liste des personnes concernées, c'est-à-dire susceptibles de détenir des informations privilégiées, est établie dans le respect du Règlement Général de l'AMF et est régulièrement actualisée en fonction des mouvements de personnel, des Initiés Permanents sur les CCI Brie Picardie et sur les instruments financiers Crédit Agricole S.A. Le périmètre de chacun de ces dispositifs de la Caisse Régionale a été validé en Comité de Contrôle Interne et présenté en Conseil d'Administration. La surveillance de ce dispositif s'appuie sur l'outil Groupe ACTIMIZE qui permet au Service Conformité Déontologie d'avoir connaissance des anomalies détectées et de pouvoir immédiatement prendre les mesures adaptées. Au cours du premier semestre 2014, une opération interdite a été initiée par la personne concernée, contrepasée, et une dérogation a été accordée.

Respect des règles déontologiques relatives aux cadeaux et aux invitations (reçus et donnés)

Le Code de Déontologie annexé au Règlement Intérieur précise que les collaborateurs de la Caisse Régionale doivent s'abstenir d'accepter tout cadeau risquant de compromettre leur impartialité, legs ou héritage d'un client avec lequel ils n'ont aucun lien de parenté.

2.2.1.3. Organisation du dispositif de prévention de la fraude interne et externe

Conformément aux exigences relatives à la lutte contre la fraude, au cours du premier semestre 2014, le Crédit Agricole Brie Picardie a poursuivi la mise en œuvre de son dispositif visant à assurer une meilleure maîtrise du risque de fraude et des conséquences de celle-ci, qu'il s'agisse de pertes financières subies ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Les principales caractéristiques du dispositif de lutte contre la fraude sont déclinées dans la Charte de Contrôle Interne qui intègre au travers de ses objectifs les exigences réglementaires en matière de lutte contre la fraude. Conformément à la Charte de Contrôle Interne, le Service Contrôle de la Conformité a mis en œuvre un dispositif de Lutte contre la Fraude :

- désignation d'un Responsable dédié à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif en collaboration avec les Services Contrôle Permanent, Contrôle Périodique, Juridique, Ressources Humaines, Services Réclamations Clientèle et Services Bancaires,
- centralisation des cas de fraude à la Conformité,
- coordination et animation d'un réseau de Correspondants Fraude,
- développement spécifique de requêtes de détection des situations de fraude,
- mise en place de procédures de traitement et de notes d'instruction,
- analyse des cas de fraude et mis en œuvre de plans d'actions,
- diffusion des mises en garde et des alertes auprès du réseau,
- rappel des principes de vigilance,
- formation des collaborateurs.

L'ensemble des collaborateurs disposent sur leur poste de travail d'un outil de lutte contre la Fraude Identitaire ainsi que d'un espace dédié leur rappelant les bonnes pratiques (principes de vigilance et contrôles des documents). A titre préventif figurent également dans cet espace les mises en garde et les alertes relatives à des scénarios de fraude identifiés au niveau de la Caisse Régionale et au niveau du Groupe Crédit Agricole.

2.2.1.4. Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment (LCB) de capitaux et le Financement du Terrorisme (FT)

La connaissance client est un élément primordial du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, et à ce titre, les obligations ont été renforcées par la transposition de la troisième directive européenne en 2009.

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme s'appuie sur des procédures formalisées et des mises à jour sont faites régulièrement.

Outre l'obligation de conserver les documents permettant d'identifier les clients, les procédures intègrent la nécessité d'obtenir à l'entrée en relation un certain nombre d'informations relatives à la connaissance des clients qui se doivent d'être renseignées dans le Système d'Information de la Caisse Régionale.

En 2011, la Caisse Régionale a fait évoluer son plan d'actions afin d'atteindre l'objectif de 100 % de conformité de son stock client.

Au cours du premier semestre 2014, la Caisse Régionale, conformément aux lignes directrices du Groupe Crédit Agricole, a poursuivi la mise en conformité sur le stock des dossiers personnes morales, physiques et professionnelles.

La Politique d'entrée en relation en vigueur au sein de la Caisse Régionale prévoit que certaines entrées en relation avec des personnes, physiques ou morales, susceptibles de présenter, à priori, un risque au titre de la prévention du blanchiment fassent l'objet d'un double regard. Cette politique fait l'objet de mises à jour régulières afin de répondre aux évolutions de l'environnement bancaire et réglementaire.

Classification des risques

Une démarche Groupe autorise chaque entité du Groupe Crédit Agricole à élaborer une classification des risques de blanchiment et de financement du terrorisme présentés par type de relation d'affaires, produits et services distribués, canal de distribution utilisé, et conditions de réalisation. Cette classification se fait à partir de la classification Groupe établie par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

Quatre axes d'indicateurs de risque ont été définis :

- la relation d'affaires ou le client,
- le ou les produits ou services,
- le canal de distribution ou d'entrée en relation,
- les conditions de réalisation de la transaction.

Trois niveaux de risque sont définis, auxquels est associé un niveau de vigilance différencié :

- Risque faible => vigilance allégée,
- Risque standard => vigilance standard,
- Risque élevé => vigilance renforcée.

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de surveillance des opérations conformément à la classification des risques en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Le principal outil de profilage, NORKOM, est un outil national, utilisé par l'ensemble des caisses régionales du Crédit Agricole et un grand nombre de filiales de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de différents scénarios, l'outil va identifier des opérations et générer des alertes qui font l'objet d'une analyse spécifique.

Au terme de cet examen renforcé, si les doutes ne sont pas levés, la Caisse Régionale procède à une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN, conformément à la réglementation.

Ainsi au cours du premier semestre 2014, la Caisse Régionale a examiné 2 929 alertes dans le cadre de son obligation de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

2.2.2. Les intérêts du client

2.2.2.1. Les Engagements Relationnels

Face aux mutations de la banque et de l'économie, le Crédit Agricole Brie Picardie réaffirme ses valeurs de proximité, d'accompagnement et de transparence à travers la mise en œuvre de 3 preuves illustrant les Engagements Relationnels du Groupe Crédit Agricole.

L'engagement Objectivité

Parce que proposer aux clients les solutions les plus adaptées est le cœur de métier des collaborateurs du réseau d'agences, le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à leur prodiguer des conseils personnalisés, au plus près de leurs intérêts, les collaborateurs n'ayant aucune incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre.

L'engagement Transparence

Pour répondre au besoin de transparence des clients, la Caisse Régionale s'attache à rendre parfaitement accessible toutes les informations liées aux produits et services commercialisés. Pour une meilleure compréhension et pour en retenir l'essentiel, les principales caractéristiques du produit souscrit sont reprises dans une fiche explicative simplifiée appelée Mémo.

L'engagement Rétractation

Parce qu'il peut être utile de pouvoir changer d'avis, la Caisse Régionale offre aux clients la possibilité de se rétracter dans un délai de 30 jours après la signature du contrat. La liste des produits concernés est disponible en agence.

Au-delà de la qualité de l'offre, qui reste une condition nécessaire aux bonnes relations avec les clients, la dimension humaine, l'écoute, l'empathie, la compétence, la réactivité, la considération sont des facteurs discriminants. Conscient de l'importance de ces facteurs et de la place qu'il occupe sur son territoire, le Crédit Agricole Brie Picardie réaffirme plus que jamais son attachement à ses valeurs fondatrices. Il marque la différence, renforce la satisfaction client et intensifie la relation clientèle.

2.2.2.2. L'Indice de Recommandation Client (IRC)

L'IRC est l'outil du Groupe Crédit Agricole permettant de mesurer l'intention de recommandation des clients. Il permet d'obtenir une note de Recommandation puis un indice IRC.

La note de Recommandation mesure l'attachement au Crédit Agricole, guide de la fidélité des clients. Elle est basée sur une question simple :

« Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue ? ».

Sur une échelle de 0 à 10, chaque client attribuant une note de 9 ou 10 est considéré comme un « promoteur ».

À contrario le client qui accorde une note entre 0 et 6 est considéré comme un « détracteur ».

L'indice IRC est la différence entre le pourcentage de promoteurs et le pourcentage de détracteurs, plus les « promoteurs » sont nombreux, plus l'indice est élevé.

Enquête initiale		Enquête au 30 juin 2014	
Note Recommandation	Indice IRC	Note Recommandation	Indice IRC
7,6 / 10	25,5	7,8 / 10	30,5

Cette enquête régulière permettra d'appréhender au mieux la satisfaction de la clientèle et son évolution.

La prise en compte des premières requêtes exprimées par les clients et la recherche continue de la satisfaction clientèle se sont traduites par une amélioration de cet indice sur les derniers mois.

2.2.3. Le traitement des dysfonctionnements

Un formulaire est mis à la disposition de chaque collaborateur permettant de déclarer tout dysfonctionnement ayant un impact sur une agence ou sur un process.

Le service Qualité Clients informe le Service Conformité au fil de l'eau des dysfonctionnements rencontrés et fournit un tableau récapitulatif en fin de mois (en présence des déclarations). L'objectif est d'identifier les différents risques d'image, de non-conformité, les risques réglementaires ou tout autre risque.

Le service Conformité établit alors une synthèse et l'adresse à la Direction Générale.

Des mesures correctrices font l'objet d'une information et d'un suivi par les unités opérationnelles concernées en liaison avec le responsable du Contrôle de la Conformité jusqu'à la mise en place et la confirmation de leur bon fonctionnement.

2.2.3.1. Les risques opérationnels

Dans le cadre de ses activités, le service Qualité Clients peut être amené à détecter des incidents avérés ou potentiels de type risque opérationnel. En fonction du montant, ils doivent faire l'objet d'une alerte, via la rédaction d'un formulaire adressé à l'unité Risques opérationnels. De plus, en fonction de la nature, ils font l'objet d'une déclaration mensuelle dans l'outil OLIMPIA Net.

2.2.3.2. La prise en charge des réclamations

L'agence reste l'interlocuteur privilégié des clients dans le cadre du traitement des réclamations simples, dites de niveau 1.

Toutes les réclamations complexes et nécessitant l'intervention d'un service du siège ou du service Qualité Clients, dites de niveau 2, doivent être transmises au service Qualité Clients par le biais d'un outil de traitement dédié aux réclamations appelées Reclam'Action.

Parallèlement, les coordonnées du service Qualité Clients sont à la disposition des clients sur tous les supports de communication afin de leur permettre de contacter aisément la Caisse Régionale.

Chaque réclamation est enregistrée et qualifiée grâce à des indicateurs précis permettant d'effectuer des analyses régulières.

Le client reçoit sous deux jours un accusé de réception lui permettant de s'assurer de la bonne prise en charge de son dossier.

Conformément à la recommandation 2011-R-05 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'analyse des réclamations doit se faire dans les meilleurs délais et la réponse au client doit s'effectuer dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception de la réclamation. Le nombre de réclamations au premier semestre 2014 s'élève à 850, en baisse de près de 8 % par rapport à 2013.

Les principaux motifs de réclamations ou de contestations concernent principalement le domaine de la tarification, et le délai de traitement moyen de ces réclamations est de 17 jours au premier semestre 2014.

2.3. Les produits et services

2.3.1. Les fonds ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est la traduction du développement durable pour les valeurs financières. Il se caractérise par l'intégration de critères extra financiers dits ESG : Environnement, Social, Gouvernance.

La finance solidaire désigne des activités financées non cotées en Bourse choisies en fonction de leur forte utilité en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable.

Dans ce cadre, les fonds dits « solidaires » consacrent au moins 5 % de leurs actifs au financement de projets solidaires.

Les fonds de développement durable

croisent des critères ESG avec des critères financiers pour sélectionner les entreprises les plus performantes sous l'angle du développement durable.

Les fonds thématiques

sont composés à partir d'une approche de sélection thématique axée par exemple sur les secteurs des énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le réchauffement climatique.

Les fonds solidaires

sont composés de 5 à 10 % d'entreprises solidaires qui privilégient le développement de l'économie locale et régionale, l'insertion au travers de projets financés par des associations.



L'engagement actionnarial

désigne le fait pour l'investisseur de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi dans le temps.

La gamme ISR PREDICA (contrats Floriane, Eloquence capitalisation, Espace liberté) est proposée à la clientèle depuis 2009.

2.3.2. L'offre budget protégé et l'autre carte

Par l'offre budget protégé, mise à disposition de la clientèle modeste ou fragile, le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à protéger les clients des risques de dépassement dans la gestion de leur compte, via notamment une alerte hebdomadaire qui l'informe du solde de son compte. Le client dispose également de deux chèques de banque gratuits par mois. L'offre inclut la carte bancaire « l'autre carte », qui n'est disponible qu'en débit immédiat et dont les plafonds de paiement et de retrait sont volontairement limités à des niveaux peu élevés.

Au 30 juin 2014, 601 clients bénéficient de l'offre « budget protégé ».

2.3.3. Les offres vertes

Le Crédit Agricole Brie Picardie distribue principalement deux types de prêts :
- des éco prêts à taux zéro, permettant le financement de travaux

- d'amélioration de la performance énergétique,
- des prêts dits économie d'énergie dont l'éligibilité est liée à la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Au global, la Caisse Régionale gère près de 62 millions d'euros d'encours de crédits ayant trait à des financements verts (biomasse, solaire, géothermie, ...).

2.4. Sociétal

2.4.1. Aspect social

2.4.1.1. Emploi (CDI, CDD, embauches, licenciements, rémunération...)

Effectifs

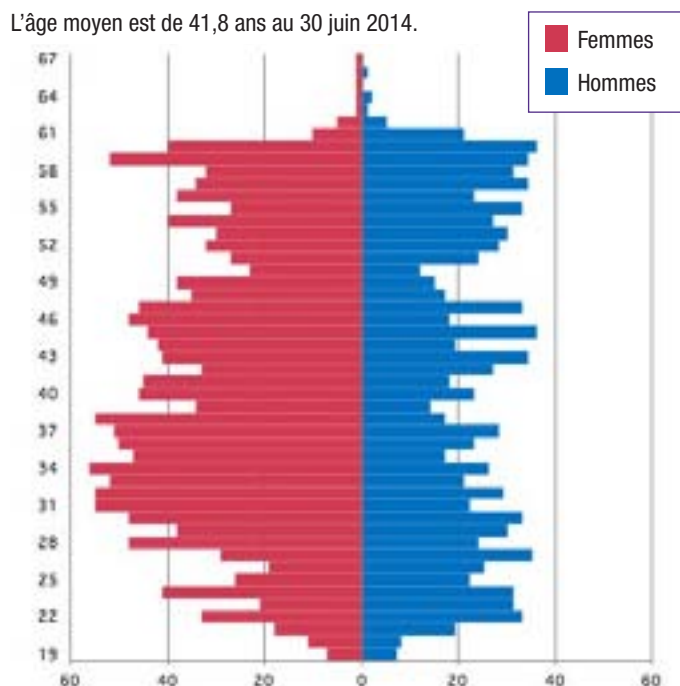
Effectifs	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Responsable Management	671	675
Techniciens / Animateurs d'unité	1 326	1 337
Agents d'application	391	353
Total CDI	2 388	2 365
Alternance	51	50
CDD	167	269 (*)
TOTAL	2 606	2 684

(*) : Dont 112 auxiliaires « Été » entrés le 30 juin.

Au 30 juin 2014, l'effectif total de la Caisse Régionale s'établit à 2 684 salariés, soit une évolution positive de près de 3 % par rapport à fin 2013. Le nombre de salariés en contrat à durée indéterminée est en léger recul malgré un plan de recrutement important qui ne compense pas, au 30 juin, les départs.

Pyramide des âges

L'âge moyen est de 41,8 ans au 30 juin 2014.



Recrutements et départs

Recrutements en CDI	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Réseau	16	45
Sites	7	15
Total	23	60

Le Crédit Agricole Brie Picardie a initié sur ce premier semestre une large campagne de recrutement et confirme ainsi sa politique de développement par l'intégration de 60 nouveaux collaborateurs au 30 juin 2014.

Le taux de Turn over reste faible à 1 %, taux lié au bas niveau des démissions qui ressort à 0,55 %.

Départs CDI	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Démissions	37	13
Mobilité intra groupe	25	11
Licenciements	13	4
Turn over	2,6	1

Evaluation

Le système d'évaluation du personnel est articulé autour :

- d'un référentiel métier pour le réseau commercial,
- d'un référentiel par niveau d'emploi pour les fonctions supports.

Les évaluations sont réalisées par les responsables hiérarchiques de proximité via un processus électronique avec une centralisation directe des informations auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Rémunération

La politique de rémunération du Crédit Agricole Brie Picardie, appelée « rétribution globale », est composée de quatre catégories distinctes :

- une rémunération fixe conventionnelle en fonction de l'emploi occupé, du niveau de compétences et de la situation familiale des salariés,
- une rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs et individuels sur des critères de satisfaction clientèle, de gestion du risque et de la conformité, et de performance de l'entreprise,
- un retour financier lié au résultat de la Caisse Régionale versé aux salariés sous forme d'intéressement, de participation et d'abondement (accords d'entreprise),
- un ensemble d'avantages sociaux dispensés par la Caisse Régionale dont :
 - une couverture complémentaire santé par le biais d'un contrat de groupe,
 - un dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation,
 - des restaurants d'entreprise accessibles sur les trois sites et des titres restaurants pour les salariés des agences,
 - des prestations sociales prises en charge en tout ou partie par le Comité d'Entreprise et le bénéfice de réductions diverses.

Les augmentations de rémunération sont décidées à deux niveaux :

- au niveau national, avec des négociations de branche portant sur les éléments de rémunération conventionnels,
- au niveau local, avec la négociation annuelle obligatoire qui porte sur les augmentations individualisées.

Taux de promotion par Classe

Taux de Promotion par classe	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Agent d'Application	0 %	1 %
Technicien Animateur d'Unité		
Hommes	9 %	9 %
Femmes	7 %	4 %
Responsable de Management		
Hommes	3 %	4 %
Femmes	5 %	4 %
TOTAL	5 %	5 %

Taux d'augmentation individuelle par Classe

Taux d'augmentation individuelle	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Agent d'Application	34 %	0 %
Technicien Animateur d'Unité	35 %	2 %
Responsable de Management	30 %	2 %
TOTAL	33 %	2 %

Si les promotions se réalisent tout au long de l'année en fonction notamment des mobilités, le processus amenant à une évolution de la rémunération aboutit au second semestre de l'année. Ce timing vient expliquer l'écart de taux entre décembre 2013 et juin 2014.

2.4.1.2. Organisation du travail (absentéisme, temps partiel...)

L'organisation du temps de travail au Crédit Agricole Brie Picardie est articulée autour de dispositifs nationaux et locaux :

- La convention collective Nationale du Crédit Agricole prévoit une répartition du travail hebdomadaire sur 5 jours maximum (contre 6 au niveau légal),
- Un accord de branche régit la mise en œuvre de la semaine de 35 heures dans l'ensemble des caisses régionales. Cet accord prévoit le maintien d'un horaire hebdomadaire à 39 heures compensé par l'attribution de jours de repos complémentaires. Un salarié présent toute l'année bénéficie donc d'un supplément de 31 jours de repos en plus des cinq semaines de congés payés,
- Dans le réseau d'agences de la Caisse Régionale, les horaires de travail sont adossés aux heures d'ouverture à la clientèle. Ces dernières sont adaptées au type de clientèle et à la taille des agglomérations,
- Les sites d'Amiens, Beauvais et Meaux, bénéficient quant à eux d'un accord relatif à un système d'horaires variables. Chaque salarié a la possibilité d'organiser son heure d'arrivée et de départ dans le respect des plages variables de matinée, midi et fin d'après-midi.

Temps partiel	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Hommes	2 %	2 %
Femmes	24 %	24 %
TOTAL	15 %	15 %

Absentéisme *	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Taux	5,20 %	5,70 %

* : Seule la maladie est prise en compte dans ce taux

2.4.1.3. Relations sociales (dialogue social, bilan des accords...)

Le dialogue social au sein de la Caisse Régionale

En ce qui concerne le dialogue social avec les Instances Représentatives du Personnel, la Caisse Régionale est dotée d'un Comité d'Entreprise (CE) ; d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ; de Délégués du Personnel (DP) et d'Organisations Syndicales Représentatives (CFDT ; CGT ; SNECA).

Un accord d'entreprise sur le fonctionnement et les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP) et des Organisations Syndicales, et sur la situation et l'évolution professionnelle des représentants du personnel, a été signé le 28 mai 2012. Il régit l'ensemble des relations avec les partenaires sociaux, détermine leurs missions respectives, le nombre d'élus et les modalités de désignation, les crédits d'heures alloués, les moyens matériels, les modalités de réunions, de remboursement des frais engagés au titre de la représentation, les principes d'évolution, de formation et d'information.

Des commissions et groupes de travail viennent compléter ces différentes instances (commission formation ; égalité professionnelle ; économique ; loisirs ; œuvres sociales ; culturelle ; investissements ; service ; conditions de travail et prévoyance santé).

Dialogue Social (nombre de réunions)	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
CE	13	6
CHSCT	6	5
DP	12	6
Négociations	15	10
Commissions	16	4
Groupe de travail	3	4
Accords signés dans l'année	4	6

Les accords signés depuis le 1er janvier 2014 portent sur :

- **Le logement** : cet accord permet d'accorder des aides significatives au logement pour les collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté, ou concernés par un accident de la vie ou un handicap (par exemple : prêt de 10 000 € au taux du livret A pour l'acquisition d'une résidence principale, prise en charge de frais de déménagement, avance de loyers ...),
- **Le transfert de jours de Compte Epargne Temps (CET) vers la retraite supplémentaire** : cet accord ouvre la possibilité pour les collaborateurs de la Caisse Régionale de transférer jusqu'à 10 jours de leur CET vers leur retraite supplémentaire,
- **Un avenant au règlement du Plan Epargne Entreprise (PEE)** qui a permis de mettre en place un nouveau fonds commun de placement « AGRIPLAN BMTM - CR BRIE PICARDIE »,
- **Les mesures salariales**, fixant une enveloppe de 1,80% du volume mensuel de la classification des CDI, soit un montant mensuel global brut de 83 903,60 €, pour les augmentations individuelles et promotionnelles pour l'année 2014 ; ceci représente un coût annuel chargé d'un peu moins de 1 million d'euros,
- **Les frais kilométriques et les frais de repas**, applicable dès le 1er juillet 2014, permettant d'indemniser équitablement les collaborateurs tout en rappelant la nécessité de réduire les déplacements et les frais inhérents en favorisant l'utilisation des véhicules de services et le covoiturage,

- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, applicable au 1^{er} août 2014, permet à l'ensemble des salariés de disposer des mêmes chances et des mêmes moyens d'évolution, tant en matière d'accès à l'emploi et à la formation, qu'en matière de rémunération et d'évolution.

La communication au sein de la Caisse Régionale

Par accord local, la Caisse Régionale a déterminé, en concertation avec les partenaires sociaux, les moyens de communication mis à disposition. Ainsi, le Crédit Agricole Brie Picardie reconnaît à chaque salarié le droit d'avoir librement accès à l'information sociale et syndicale de son choix et prévoit la mise en place de moyens modernes de communication permettant à chacun d'accéder à l'information à partir de son poste de travail.

Par ailleurs, chaque Organisation Syndicale dispose d'un espace de communication situé dans le portail Intranet de l'entreprise, et des pages dédiées au Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel sont réservées à la publication des procès-verbaux de ces instances.

2.4.1.4. Santé sécurité

Accidents du travail

Accident du travail	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Accidents de travail et de trajet	29	18
Nombre d'accidents mortels	0	0
Nombre d'accidents trajet ayant entraîné un arrêt de travail	11	9
Nombre de jours d'arrêt de travail	1 356	593

Les conditions de travail

Dès 2007, la Fédération Nationale du Crédit Agricole a débuté les négociations de branche sur les conditions de travail.

L'accord du 30 novembre 2007 relatif aux conditions de travail a permis de déterminer les orientations majeures du Congrès de Dijon avec un diagnostic réalisé au sein des entités du Groupe. Cet accord a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cinq pistes d'actions ont été identifiées :

- la conduite de projet et la gestion du changement,
- les relations professionnelles,
- la gestion des actes d'incivilité,
- la préparation personnelle aux changements,
- l'organisation, la planification et le suivi du travail.

Un observatoire national des conditions de travail a été mis en place pour répertorier les bonnes pratiques et soutenir les initiatives locales. Chaque Caisse Régionale met en œuvre les engagements de fonds sur sept thématiques :

- l'organisation du travail et les changements d'organisation,
- le système d'information et le soutien à l'activité,
- le sens du travail,
- la réalisation dans le travail,
- le management du travail,
- la préparation des managers,
- l'association des partenaires sociaux.

2.4.1.5. Egalité de traitement et lutte contre les discriminations (diversité, handicap, égalité hommes / femmes...)

Répartition des effectifs en CDI	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Hommes	39 %	39 %
Femmes	61 %	61 %

L'équité des rémunérations Homme-Femme est assurée à la fois par la convention collective nationale qui détermine le niveau de salaire par position d'emploi, et par une politique d'augmentations individuelles intégrant un contrôle systématique de l'équité avant validation des décisions d'attribution. A chaque retour de congés maternité, l'entreprise verse automatiquement, aux salariées qui n'auraient pas fait l'objet d'une augmentation de salaire, un montant correspondant à la moyenne des augmentations réalisées sur leur niveau d'emploi.

Pour lutter contre les discriminations, les mesures prises par la Caisse Régionale sont les suivantes :

- le recrutement de travailleurs handicapés sous la forme de CDI, CDD et également en alternance et en stage,
- l'intégration durable dans les groupes de recrutement et cycles de formation classiques,
- la gestion des carrières, identique aux autres salariés de l'entreprise,
- le maintien dans l'emploi et la garantie des conditions de travail adaptées à leur handicap,
- l'accompagnement individuel et confidentiel,
- le développement de la communication externe sous différentes formes : affiches, parution et articles dans les médias,
- le développement de la communication interne au travers de l'espace dédié « handicap et emploi » directement accessible dans l'intranet,
- le développement des partenariats (établissements d'enseignement supérieur et associations d'étudiants, les centres de rééducation, les associations sportives dédiées au handicap),
- le soutien des projets sur les territoires et initiatives locales,
- le développement du travail avec le secteur adapté et protégé du type EA (Entreprise Adaptée) ou ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et l'augmentation du volume d'affaires qui leur sont confiées en sensibilisant les acheteurs et décideurs de l'entreprise aux possibilités d'achats et de sous-traitance.

La Caisse Régionale a par ailleurs mis en place une unité de coordination handicap qui regroupe un médecin du travail, le correspondant « handicap », un conseiller en prévention et un travailleur social MSA. Elle se réunit quatre fois par an.

Cette unité a pour mission de :

- signaler les difficultés rencontrées par les salariés handicapés dans le cadre de l'exercice de leur emploi afin de coordonner la prise en compte des mesures nécessaires et adaptées à chacune des situations,
- participer à l'élaboration et au suivi : des mesures d'aménagement du poste nécessaires pour favoriser l'emploi des collaborateurs handicapés, des mesures d'accompagnement médico-professionnel et/ou social,
- proposer des actions à visée préventive (formation, information...) pour les travailleurs handicapés.

Un retour auprès du CHSCT est effectué par le médecin du travail.

Le handicap	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Nombre de salariés	78	82
Taux de salariés	3,3 %	3,5 %

2.4.1.6. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

La Caisse Régionale respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, relative :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

2.4.2. Territoire

2.4.2.1. Valeur économique directe créée et distribuée

Le Crédit Agricole Brie Picardie génère près de 2 700 emplois sur les départements de l'Oise, de la Seine et Marne et de la Somme. Actuellement en large campagne de recrutement, il dynamise ses territoires, en contribuant directement et indirectement au développement de l'économie régionale.

Au global, à travers le versement des salaires, de l'intéressement et de la participation, le paiement des charges salariales et patronales, les impôts et taxes et notamment l'impôt sur les sociétés, mais également à travers la redistribution des bénéfices aux sociétaires et porteurs de certificats, c'est un acteur économique incontournable.

Par ailleurs, ses activités de banque de proximité, lui confèrent un rôle important de financeur de l'économie. Il a octroyé sur ce premier semestre 2014 près de 1,2 milliard d'euros de crédits, dont près de 60% à l'habitat.

Ainsi, au 30 juin 2014, entre les capitaux issus de l'épargne des clients, et les encours de crédits accordés ces dernières années, la Caisse Régionale gère près de 37,5 milliards d'euros de capitaux.

2.4.2.2. Partenariats / mécénat

Afin de relayer, sur son territoire, les quatre domaines d'excellence que sont le Logement, la Santé et le Vieillessement, l'Economie de l'Energie et de l'Environnement, et l'Agriculture et l'Agroalimentaire, le Crédit Agricole Brie Picardie a reconduit ses partenariats historiques dans le domaine sportif, culturel et patrimonial.

La Caisse Régionale a apporté son soutien à la Journée de l'Obésité et du Diabète qui s'est déroulée à Amiens le 20 juin dernier, réunissant une centaine de professeurs et médecins ainsi qu'une centaine de personnes concernées par ces maladies.

Dans le domaine de l'agriculture, une convention a été signée avec l'association de la Commune Libre de la Ville Haute de Provins, qui promeut en 2014 l'année de l'agriculture familiale lors de sa traditionnelle Fête de la Moisson.

Ces événements et manifestations, portant les mêmes valeurs que le Crédit Agricole Brie Picardie, sont diffusés sur différents supports de communication (affiches dans les agences, bannière sur le site internet www.ca-briepicardie.fr, relais dans la rubrique Actus Régions...) afin de toucher un large public et ainsi promouvoir les actions et engagements de chacun.

Ainsi, au 30 juin 2014, ce sont désormais 54 acteurs de la vie locale et associative qui bénéficient d'un soutien du Crédit Agricole Brie Picardie.

Un mécénat engagé aux côtés des associations et des structures de l'économie sociale

La Caisse Régionale participe, par l'intermédiaire de son fonds de dotation Brie Picardie Initiatives, aux travaux du Conseil d'Administration de la Chambre

Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle établit un dialogue régulier avec les représentants des associations, de la mutualité et des structures d'insertion par l'économique.

Le Fonds de dotation Brie Picardie Initiatives a accordé 195 000 euros de subventions pour 6 partenariats majeurs.

La Caisse Régionale a accentué le partenariat amorcé fin 2013 avec l'association Habitat et Humanisme dans le cadre de l'accord national avec Crédit Agricole Solidarité et Humanisme. Le Crédit Agricole Brie Picardie subventionne ainsi à hauteur de 50 000 euros le projet de pension de famille Saint Vincent porté par Habitat et Humanisme Somme.

De plus, le Crédit Agricole Brie Picardie a apporté 100 000 euros via Crédit Agricole Solidarité Logement pour soutenir les actions de la fondation amiénoise Architectes de l'Urgence dans le cadre de son travail de reconstruction d'écoles aux Philippines.

Par ailleurs, les caisses locales peuvent soutenir les projets de leur territoire par l'intermédiaire d'un fonds d'initiatives locales. Les projets portés par celles-ci sont sélectionnés par une Commission Initiatives Locales composée de 16 Présidents et Présidentes de caisses locales, commission qui se réunit trimestriellement pour statuer sur les dossiers. Si le dossier est accepté, il est financé à hauteur de 50 % par la Caisse Locale porteuse du projet et à 50 % par la Caisse Régionale.

Le montant des concours accordés aux initiatives locales durant le premier semestre 2014 est de 292 810 euros, en augmentation de 18 % par rapport au premier semestre 2013.

2.4.2.3. Engagement vis-à-vis des territoires

Des réseaux de proximité

Les points verts permettent d'assurer le maintien d'un service de proximité dans les petites communes. Ce service spécifique au Crédit Agricole, permet au commerçant de délivrer des espèces aux porteurs de cartes bancaires de paiement valides, délivrées par une Caisse Régionale du Crédit Agricole. Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à fournir au commerçant, sans frais, les équipements (matériel, logiciel et rouleaux papier) nécessaires pour lui permettre d'assurer ce service. Il requiert un appel systématique au centre d'autorisation pour limiter les risques de fraude et pour gérer les montants planchers et plafonds que la banque a octroyés au travers des conditions générales de son contrat.

Relations avec les parties prenantes (rencontres, partenariats...)

Du 12 mai au 8 juillet 2014, les équipes des Collectivités Locales ont organisé 37 réunions décentralisées sur les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise pour informer les élus (maires, adjoints ou conseillers) suite aux dernières élections municipales.

Le contenu de ces réunions vise à aider ces élus dans la gestion de leur budget et de leurs investissements communaux. Il aborde la conjoncture nationale et internationale, l'évolution des taux, la réforme territoriale, les chiffres clés du budget des communes françaises sur ces dernières années, les règles et le fonctionnement du budget municipal, l'approche du banquier des comptes d'une commune, ainsi que les composantes d'un emprunt pour faciliter la comparaison de plusieurs offres de crédit.

Relations avec les fournisseurs, politique achat, sous-traitance

Conformément au règlement CRBF 97-02 complété, s'appliquant au domaine bancaire, la Caisse Régionale a mis en place une politique d'externalisation

se traduisant par un cadre strict régissant les relations avec les fournisseurs définies comme essentielles. Certains critères sociétaux sont définis, les engagements des fournisseurs prestataires pour y satisfaire sont contractualisés et des contrôles sont établis et mis en application par la Caisse Régionale, conformément au plan du contrôle permanent.

Dans le domaine des achats de fournitures de bureau et des imprimés administratifs et bancaires nécessaires au fonctionnement de la Caisse Régionale, un appel d'offre biennuel est réalisé via le GIE ACHAT CONSEIL.

Le GIE ACHAT CONSEIL effectue pour ses adhérents (10 caisses régionales du Crédit Agricole dont le Crédit Agricole Brie Picardie) l'ensemble des appels d'offres dans un cadre réglementaire strict qui comprend notamment des aspects généraux (démarche de développement durable de l'entreprise consultée, les certifications de tout ordre, ...), et également des dimensions d'ordre sociale (politique sociale, charte éthique, politique par rapport à l'insertion des personnes handicapées, ...), et environnementale (politique de l'entreprise, actions permettant de réduire les impacts environnementaux, ...).

Par ailleurs, pour les projets importants de rénovation confiés à la maîtrise d'œuvre d'architectes, les critères ESG sont pris en considération par ceux-ci.

Economique et social

La Caisse Régionale applique la réglementation sur le Droit Au Compte (DAC). 1 278 titulaires du DAC sont gérés par la Caisse Régionale au 30 Juin 2014 soit une augmentation de 17,8% par rapport à fin décembre 2013. Le niveau d'équipement en carte des titulaires du DAC s'élève à 87,7% facilitant ainsi l'autonomie financière des clients.

Le Crédit Agricole Brie Picardie participe au Comité Crédit de Picardie Active et d'AFILE 77 et au Comité FINES de Picardie Active.

2.5. Environnement

La Caisse Régionale est engagée dans une démarche de réduction des incidences négatives de son exploitation sur l'environnement. Elle oriente principalement ses efforts sur :

- la maîtrise des émissions dues aux consommations énergétiques (électricité, chauffage, climatisation...),
- la maîtrise de ses consommations de papiers,
- la maîtrise de ses déchets :
 - Recyclage des cartes bancaires,
 - Tri sélectif papier depuis le 1er avril 2014.

2.5.1. Energie

Quantité/Energie en MWh	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Gaz	15 863	12 075
Fuel	2 984	1 098
Electricité	18 720	7 694
Réseau de chaleur (*)	1 690	1 124
TOTAL	39 257	21 991

Répartition de l'énergie consommée	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Gaz	40 %	55 %
Fuel	8 %	5 %
Electricité	48 %	35 %
Réseau de chaleur	4 %	5 %

(*) : la consommation du réseau de chaleur de l'année N est corrigée en avril de l'année N+1

La consommation de gaz-énergie dessert une majorité d'agences pour le chauffage. Les actions entreprises, en vue à la fois de réduire les coûts mais aussi l'impact environnemental, consistent aux remplacements de chaudières hors d'usage ou âgées, par des chaudières plus efficaces, notamment de type « condensation ».

Pour ce qui est de la consommation électrique des agences, elle fait l'objet d'un suivi individuel.

Enfin, sur le site de Meaux, la Caisse Régionale utilise la géothermie comme énergie de chauffage. Cette énergie est pilotée en coordination avec les services de régie en vue d'une optimisation constante. Cette source d'énergie, respectueuse de l'environnement, représente 9 % de l'énergie totale de la Caisse Régionale.

2.5.2. Eau

	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
Consommation d'eau en M3	28 335	15 087

La consommation d'eau individualisée sur chacune des agences est suivie à chaque règlement des factures. Ainsi, les consommations d'eau atypiques, révélatrices de fuite ou de dysfonctionnements générateurs d'une surconsommation, sont traitées par intervention de maintenance, après investigations.

2.5.3. Papier

En tonnes	Au 31/12/2013	Au 30/06/2014
A4 Bureautique	212	102
Enveloppe Courrier	13,13	6,62
Chéquiers	72,39	30,54
Consommables via CA Print (*)	91,48	53,36
Enveloppes (**)	56,25	29,87
TOTAL	445,34	222,85

(*) : inclus A4 blanc, bulletin de salaire, mailing, édition interne, process offre de prêts

(**) : relevés de comptes et communication client

Afin de réduire la consommation de papier pour contribuer au respect de l'environnement, la Caisse Régionale offre aux clients la possibilité de disposer des relevés de compte et d'une partie des courriers sur internet.

A ce jour, 164 876 clients bénéficient des plis courriers en format électronique. Les courriers sont conservés pour la durée réglementaire et légale de 10 ans. Au 30 juin 2014, les consommables via CA Print ont proportionnellement augmenté, augmentation liée à celle de l'édition des offres de prêt compte tenu de la hausse de l'activité crédit.

2.5.4. Cartes bancaires

Le Crédit Agricole Brie Picardie, attentif au respect de l'environnement, a décidé de prendre en charge son parc de cartes bancaires de manière plus écologique de deux manières :

- en remplaçant le matériau de fabrication par un éco-plastique (PLA), avec l'objectif d'avoir 100% des cartes en PLA d'ici 2017,
- en mettant en place un dispositif de recyclage des cartes périmées.

Depuis le début de l'année, la Caisse Régionale a mis en circulation près de 6 056 cartes bancaires en PLA et a permis la récupération et le recyclage de 85 100 cartes bancaires.

2.5.5. Déchets

En tonnes	Au 31/12/2013	Au 31/05/2014 (*)
Papiers		
- Total	320	97,58
- Dont recyclés	247	74,78
DEEE (**)		
- Déchets	4,75	Non comptabilisé
Autres déchets banals		
- Déchets	113	57
- Quantité Recyclée	0	0

(*) : dernière donnée disponible

(**) : DEEE : Déchets d'Équipement Électrique Électronique

3. Les résultats financiers

Dans sa séance du 23 juillet 2014, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a arrêté les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2014.

3.1. Les comptes sociaux

Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) est constitué à près de 88% par le PNB d'activité clientèle, et à plus de 12% par les activités de gestion des fonds propres et de portefeuille.

Le PNB issu de l'activité clientèle atteint 267,9 millions d'euros sur le premier semestre 2014, inférieur de 1,5% à celui du premier semestre 2013. Cette baisse est liée à la contraction de la marge d'intermédiation globale dont la part dans le PNB d'activité demeure relativement stable.

Par ailleurs, la marge sur commissions, qui regroupe les revenus perçus par la Caisse Régionale notamment sur les activités d'assurances et de titres, mais aussi la tarification, est en hausse globale de 1,0%.

Le Produit Net Bancaire global atteint 305,7 millions d'euros au 30 juin 2014, en hausse de 6,1%, hausse portée par le PNB sur fonds propres, qui intègre cette année la perception de plus de 20 millions d'euros de dividendes issus de participations du Groupe Crédit Agricole.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 139,1 millions d'euros à un niveau proche du premier semestre 2013, illustrant la maîtrise des coûts de fonctionnement de la Caisse Régionale.

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 166,6 millions d'euros, en progression de près de 12%, et le coefficient d'exploitation à 45,5% confirme lui aussi la bonne performance opérationnelle du Crédit Agricole Brie Picardie. Le coût du risque vient en déduction du résultat brut d'exploitation, et représente une charge nette de 10,1 millions d'euros, en diminution de 45,3% par rapport aux six premiers mois de l'année 2013. Il intègre l'incidence nette pour risque crédit à hauteur de 14,8 millions d'euros, elle-même en baisse de 3,6%, et une reprise de provisions collectives Bâle 2 suite à l'évolution du modèle interne.

Au 30 juin 2014, le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,4 % avec un niveau de provisionnement de 74,17 %. Au sens de la réglementation bâloise, le taux de défaut (EAD Défaut/EAD) est de 2,26 % pour une exposition globale de la Caisse Régionale (EAD) de 16,4 milliards d'euros.

Après prise en considération des dotations nettes diverses (dont FRBG) et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net social de la Caisse Régionale ressort à 99,3 millions d'euros, en hausse de 19,1 %.

Le bilan

Le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève au 30 juin 2014 à 20,7 milliards d'euros. Les capitaux propres hors FRBG, à près de 2,6 milliards d'euros, représentent 12,5% du bilan.

Les capitaux propres sont notamment constitués :

- du capital social pour un montant de 277,3 millions d'euros, constitué de parts sociales pour un montant de 124,8 millions d'euros, et de certificats coopératifs d'investissement et certificats coopératifs d'associés pour un montant de 152,5 millions d'euros,
- et des primes et réserves pour un montant de 2 213,3 millions d'euros.

3.2. Les comptes consolidés

Le bilan et les résultats consolidés s'obtiennent après agrégation du bilan et des résultats sociaux de la Caisse Régionale à ceux de l'ensemble des 90 caisses locales et des 2 filiales de la Caisse Régionale, la S.A. Immobilière

de Picardie et la S.A.S. Brie Picardie Expansion, et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.

Le compte de résultat

Au 30 juin 2014, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 310,4 millions d'euros en hausse de 9,4 %.

- le produit net des intérêts et charges assimilés s'élève à 153 millions d'euros, contre 163,1 millions d'euros en juin 2013, soit une baisse de 10,1 millions d'euros ;
- les commissions nettes atteignent 116,5 millions d'euros, en baisse de 3,2 % ;
- les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat atteignent 11,8 millions d'euros, en hausse de 10,7 millions d'euros ;
- les gains et pertes sur actifs et instruments financiers s'élèvent à 28,2 millions d'euros, en hausse de 29,7 millions d'euros. Cette hausse s'explique d'une part par l'enregistrement d'un acompte sur dividende de la SAS Rue la Boétie de 20,5 millions en juin 2014, et d'autre part, par l'absence de dotation durable en juin 2014 sur le titre SACAM International contre 4,5 millions constatés en dépréciation au 30 juin 2013 ;
- les autres produits nets d'activité atteignent 0,8 million d'euro contre 0,4 million d'euro de produits nets en juin 2013.

Les charges de fonctionnement nettes sont quasi stables par rapport au premier semestre 2013 ; il en résulte un Résultat Brut d'Exploitation de 170,5 millions d'euros, en hausse de 18,5 %.

Le coût du risque est en baisse de 45,4 %, et atteint 10,2 millions d'euros.

Après traitement de l'impôt sur les bénéficiaires, le résultat net (part du Groupe) est de 110,5 millions d'euros, en augmentation de 44,6 % par rapport au 30 juin 2013.

Le bilan

Le total bilan consolidé atteint 20,7 milliards d'euros au 30 juin 2014, supérieur de 6,6 % à celui du 31 décembre 2013. Les évolutions significatives par rapport à décembre 2013 sont détaillées ci-dessous.

A l'actif du bilan :

- les actifs financiers disponibles à la vente sont en augmentation de 26,6 %, augmentation liée aux acquisitions nettes de bons du trésor pour 634,2 millions euros et aux cessions nettes d'OPCVM monétaires pour 253 millions d'euros, dans le cadre de la mise en oeuvre du ratio LCR ;
- les prêts et créances sur les établissements de crédit sont en augmentation de 29,5 % ; cette évolution s'explique par la hausse des placements en blancs pour 570 millions d'euros et par l'augmentation du dépôt de 140 millions d'euros dans le cadre de l'opération « Switch - assurance » ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont en augmentation de 116,8 %, soit une hausse de 161 millions d'euros du fait de l'acquisition d'obligations.

Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de 11,3 % du fait de l'augmentation des emprunts en blancs pour 1,3 milliard d'euros et du remboursement des avances globales pour 254 millions d'euros.

Les capitaux propres consolidés, part du Groupe, s'élèvent à plus de 2,8 milliards d'euros au 30 juin 2014. Ils représentent 13,4 % du total bilan.

3.3. Les participations et filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et comptes courants bloqués, s'élève à 900 millions d'euros à fin juin 2014.

LES FILIALES PROPRES

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2014 :

De sociétés consolidées :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion au capital de 50 millions d'euros, issue de la S.A.R.L. Société Picarde de Développement, dont l'objet est d'acquérir et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité voire susceptibles d'être introduites en bourse ;
- La S.A. Immobilière de Picardie au capital de 11,6 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de la Somme essentiellement à usage d'exploitation pour le Crédit Agricole Brie Picardie.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. Agricole de la Brie, au capital de 2,3 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de la Seine et Marne essentiellement à usage d'exploitation pour le Crédit Agricole Brie Picardie ;
- La S.C.I. de l'Oise, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La SAS ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.R.L. HOLDICAB, au capital de 7 622 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières (en cours de Transfert Universel de Patrimoine dans la Caisse Régionale).

LES FILIALES NATIONALES

Au 30 juin 2014, au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE valorisée pour 717,9 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT valorisée pour un montant de 32,8 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL valorisée pour un montant de 23,7 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR valorisée pour un montant de 7,6 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM FIRECA valorisée pour un montant de 1,1 million d'euros au bilan consolidé.

LES FILIALES DE MOYENS

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales, sont les suivantes :

- | | |
|------------------------------|--|
| G.I.E. CAPRINT: | Regroupement de moyens éditiques. |
| G.I.E. CETECAR: | Regroupement de moyens pour la fabrication des chèquiers. |
| G.I.E. CA TOP: | Regroupement de moyens pour le traitement des chèques. |
| G.I.E. ACHAT CONSEIL : | Négociation de contrats, services et d'équipement. |
| G.I.E. CA INNOVE: | Regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe. |
| G.I.E. CA TECHNOLOGIE : | Regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information. |
| G.I.E. CA SERVICES : | Regroupement de moyens, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement. |
| G.I.E. COOPERNIC : | Gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (Affaires internationales, Bâle 2, Gestion du portefeuille titres et participations ...). |
| S.N.C. CA-CARDS & PAYMENTS : | Société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers. |

4. La gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne

La Caisse Régionale est exposée à plusieurs sortes de risques :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques liés à la gestion du bilan :
 - le risque de taux d'intérêt global,
 - le risque de change,
 - le risque de liquidité et de financement,
 - la politique de couverture,
- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines.

4.1. Les risques de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

4.1.1. Principales évolutions

4.1.1.1. Objectifs et politique

La politique crédit est déclinée et différenciée par marché. Elle présente les principes généraux s'inscrivant dans le respect des règles prudentielles, de la réglementation, des procédures en vigueur dans la Caisse Régionale et de la stratégie commerciale.

La mise en œuvre opérationnelle de sa dernière révision, validée au préalable par les organes de gouvernance, s'est déroulée sur le premier semestre 2014 et porte sur :

- les politiques de crédit des différents marchés,
- le détail des limites globales et opérationnelles,
- le dispositif de pilotage et surveillance des risques.

4.1.1.2. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Les procédures de décision dans le domaine crédit s'appuient sur un système de délégations, formalisées par métier et par marché, et sur une organisation de comités des engagements. Toutes les délégations crédit des réseaux de proximité sont adossées aux notations Bâle II regroupées en cinq classes de risque. En ce qui concerne le marché des Entreprises, les délégations crédit sont adossées à la notation ANADEFI. Les délégations sont également assorties de préconisations quant au niveau de garanties à mettre en place. Les suivis effectués par le contrôle central des risques de contrepartie complètent le dispositif de contrôles permanents des agences et des services opérationnels du siège.

Méthodologie et système de mesure des risques

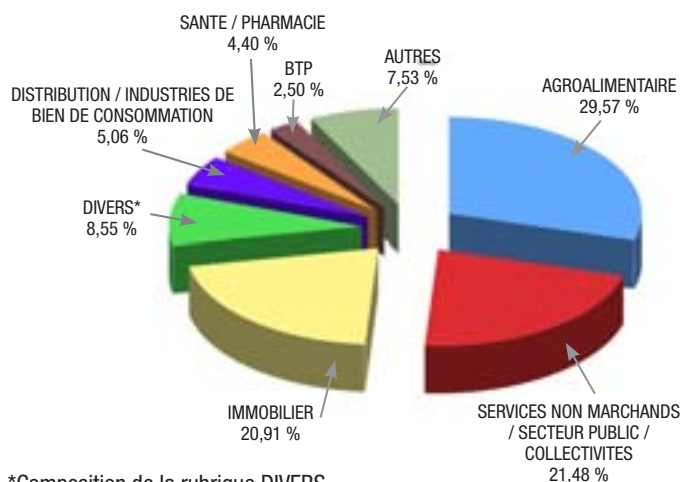
La Caisse Régionale utilise les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la banque de détail et de grande clientèle.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

La Caisse Régionale couvre l'ensemble du dispositif Bâle II crédit. Tous les outils nationaux sont en fonctionnement récurrent.

En 2014, aboutiront les travaux de convergence entre la notion comptable de « créances douteuses et litigieuses (CDL) » et la notion prudentielle de « défaut ».

Dans cette optique, les calibrages des modèles de notation du dispositif Groupe ont été actualisés et implémentés pour la banque de détail et les règles de gestion du défaut ont évolué pour la banque des entreprises en mai 2014.



*Composition de la rubrique DIVERS

Composition de la rubrique DIVERS	
COMMERCE GROS AUTRE NEGOCE INTERNATIONAL	16,03%
NEGOCE AUTRES MATIERES PREMIERES	0,51%
SERVICES PROFESSIONNELS AUX ENTREPRISES	19,41%
HOLDING	64,05%

4.1.1.3. Exposition et concentration

Diversification par zone géographique

En référence à la note 4 des annexes des états financiers consolidés, l'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale est effectué en France.

Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements sur les entreprises, les agriculteurs et les professionnels met en évidence la concentration sectorielle de la Caisse Régionale qui se situe dans la moyenne des caisses régionales du Groupe : 5 secteurs représentent la part prépondérante des expositions (85,6%).

Filières d'activité économique	Poids Entreprises + Agriculture + Professionnels
AGROALIMENTAIRE	29,57%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	21,48%
IMMOBILIER	20,91%
DIVERS*	8,55%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,06%
SANTE / PHARMACIE	4,40%
BTP	2,50%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,64%
UTILITIES	1,48%
AUTOMOBILE	1,22%
ENERGIE	0,81%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,70%
INDUSTRIE LOURDE	0,58%
AUTRES TRANSPORTS	0,45%
AUTRES INDUSTRIES	0,25%
TELECOM	0,13%
MEDIA / EDITION	0,08%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,07%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,06%
ASSURANCE	0,04%
MARITIME	0,03%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,00%
BANQUES	0,00%
Total	100,00%

Source : ARCADE

Exposition par agent économique

Les encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique sont présentés en note 5.3 des états financiers consolidés.

Les encours nets de prêts et créances (hors opérations internes au Crédit Agricole) sont stables (+0,10% sur le premier semestre 2014) et s'élèvent à 15 076 millions d'euros au 30 juin 2014 (contre 15 061 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les encours bruts dépréciés sur base individuelle (360,7 millions d'euros au 30 juin 2014) régressent légèrement (-0,2% sur le premier semestre 2014) tandis que les dépréciations sur base individuelle (267,6 millions d'euros) restent stables.

Au 30 juin 2014, le taux de provisionnement du portefeuille de créances individuelles (en principal) évolue peu et s'établit à 74,2% (+0,1 point par rapport au 31 décembre 2013).

Le stock de provisions collectives de 101,4 millions d'euros au 30 juin 2014 (-5,9% par rapport au 31 décembre 2013) a été actualisé en fonction du niveau d'engagements des contreparties considérées comme sensibles. Cette variation est partiellement due au changement des règles de gestion du défaut qui est intervenue en mai 2014.

Ces provisions collectives intègrent également le risque que présentent les filières les plus exposées à une évolution défavorable de la situation économique.

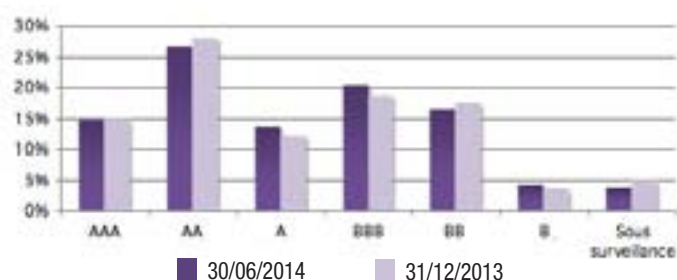
Qualité des encours : Analyse des encours Grande Clientèle par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Grande Clientèle » (Entreprises, Professionnels de l'Immobilier, Collectivités Publiques, Banques et Institutions Financières). Au 30 juin 2014, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,8 % des encours sains portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail, soit 3 405 millions d'euros.

L'analyse de la structure de ces encours répartis selon les notations Standard & Poor's montre un léger glissement de la répartition des encours notés AA vers des cotations A ou BBB entre décembre 2013 et juin 2014. La part des contreparties sensibles diminue quant à elle d'un point.

Note Standard & Poor's	30/06/2014	31/12/2013
AAA	15%	15%
AA	27%	28%
A	14%	12%
BBB	20%	19%
BB	17%	18%
B	4%	4%
Sous surveillance	4%	5%

Source : OCE



4.1.1.4. Coût du risque

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.8 des états financiers consolidés.

Le coût du risque de la Caisse Régionale atteint 10,2 millions d'euros au premier semestre 2014 contre 18,6 millions d'euros au premier semestre 2013.

Ce coût du risque est affecté essentiellement aux engagements (prêts et créances et engagements par signature) à hauteur de 7,6 millions d'euros en forte régression (-57,3%) par rapport au 30 juin 2013 (17,7 millions d'euros). La ventilation de ce coût du risque de 7,6 millions d'euros au 30 juin 2014 est la suivante :

- dotation sur provisions individuelles nettes pour un montant de 13,9 millions d'euros,
- dotation aux provisions filiales pour 4,2 millions d'euros,
- reprise sur provisions collectives pour 10,5 millions d'euros.

4.1.2. Perspectives d'évolution

Le second semestre verra la conclusion des travaux de convergence entre la notion comptable de « créances douteuses et litigieuses (CDL) » et la notion prudentielle de « défaut ».

4.2. Les risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, et notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de

juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs.

4.2.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de gestion du Trading book est la suivante : une enveloppe de montant est fixée à l'intérieur de laquelle les opérations de marchés sont réalisées. Sur le premier semestre 2014, comme précédemment sur les quatre dernières années, aucune opération de Trading n'a été effectuée.

Concernant le Banking book, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière décidée par le Conseil d'Administration. Une partie du Banking book a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

4.2.2. Gestion du risque

4.2.2.1. Organisation et dispositif de suivi

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché ;
- Au niveau des filiales détenues par la Caisse Régionale, la comptabilité est assurée par la direction financière de la Caisse Régionale. Un suivi du risque est effectué au travers des audits menés par le service comptabilité, ainsi que par les gestionnaires.

Les comités de décision et de suivi des risques

➤ Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en 3 comités, que sont le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies (CNM).

➤ **Organes de suivi des risques de niveau local**

Le Conseil d'Administration examine et valide la politique financière générale de la Caisse Régionale en fixant les objectifs et limites de risques pris sur proposition de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est informé, au moins deux fois par an, de l'application de la politique définie, de ses limites et des risques de contrepartie liés aux opérations financières.

Le comité financier se réunit mensuellement et valide la mise en œuvre de la politique financière de l'entreprise et son adéquation avec l'activité bancaire globale, notamment en terme de :

- gestion de trésorerie,
- gestion de bilan,
- gestion des fonds propres,
- gestion des opérations clientèle.

Ce comité assure notamment le suivi des limites de risques, formalisé dans chaque support de comité sous forme d'un tableau reprenant notamment :

- l'indicateur de limite et / ou le seuil d'alerte suivi,
- la limite et / ou le seuil d'alerte validé en Conseil d'Administration,
- la date et le constat du niveau de la limite et / ou du seuil d'alerte.

Ce comité financier est présidé par la Direction Générale, en présence de la direction financière, du responsable du contrôle permanent et des risques et du responsable du contrôle comptable et financier, et décide notamment des placements de fonds propres.

4.2.2.2. Méthodologie et système de mesure

Le suivi des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque, donnant lieu à un encadrement par des limites et / ou des seuils d'alerte : la Value at Risk et les scénarios de stress.

La VaR (Value at risk)

➤ **Définition**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres de placement, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois. Par souci de cohérence vis-à-vis des éléments remontés à Crédit Agricole S.A. en la matière, l'horizon de 12 mois, qui était auparavant la référence, a ainsi été remplacé par un calcul sur 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

➤ **Limites du calcul de la VaR paramétrique**

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et qui ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est calculée mensuellement par l'unité « pilotage réglementaire » de la Caisse Régionale via l'outil de calcul du Groupe Crédit Agricole.

La limite de perte sur 2014 est de 30 millions d'euros sur le portefeuille de titres de placement. La limite de volatilité sur le portefeuille est fixée à 5 %.

Les scénarios de stress

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La limite de perte (scénario catastrophe) sur le portefeuille de titres de placement est de 180 millions d'euros. Les résultats de ces calculs sont présentés tous les mois en comité financier.

4.2.3. Exposition : activités de marché (VaR)

Le portefeuille de placement est composé d'actifs investis sur différents marchés financiers (actions, obligations, gestion alternative, monétaire). L'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché résulte du montant investi sur chacun de ces marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

La volatilité du portefeuille de placement est restée très en deçà de la limite des 5 %, s'établissant au 30 juin 2014 à 1,59 %.

La valorisation du portefeuille de placement s'élève à 1 240 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 373 millions d'euros au 30 juin 2013. Ce différentiel s'explique par l'acquisition de titres pour améliorer le ratio de liquidité en Bâle 3 de la Caisse Régionale.

Le risque de perte statistique, la VaR, au seuil de confiance de 99 % sur un horizon de 1 mois ressort à 13,25 millions d'euros.

Ce chiffre est en réalité la combinaison de deux composantes que sont le rendement moyen statistique du portefeuille et la perte dite « flat », c'est-à-dire avant intégration du rendement potentiel.

4.3. Les risques liés à la gestion du bilan

4.3.1. Le risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale du bilan de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des gaps de taux fixe pour mesurer son risque de taux qui fait l'objet d'une couverture au niveau de chaque entité du Groupe.

4.3.1.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan, hors Trading. Le risque de taux sur l'année (N+1) se concrétise par la sensibilité du produit net bancaire à une variation des taux de marché de 1 %. Ce risque est dû à la différence de variation de taux entre les ressources au passif de la Caisse Régionale et les emplois à l'actif de la Caisse Régionale.

L'objectif sur le risque de taux est d'avoir globalement une position de transformation en taux fixe avec un contrôle plus particulier sur les années 2014 à 2017.

La Caisse Régionale pilote chaque risque individuellement (taux fixe, inflation, équivalent delta, ...) en couvrant de manière dissociée l'actif et le passif clientèle.

Dans le cadre de la gestion de son RTIG, elle intervient sur des durées allant de 1 mois à 15 ans.

La politique de gestion du risque de taux est la suivante :

- L'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale doit rester dans des limites en proportion de son produit net bancaire. Elle fixe des limites à son risque de taux au travers d'une sensibilité maximum du produit net bancaire à une variation des taux.
- La Caisse Régionale intervient dans la constitution de son bilan en proposant à la clientèle des produits financiers qui contribuent globalement à la gestion du risque de taux. Lorsqu'un risque de taux est trop prononcé ou que le niveau des taux de marché est opportun, une couverture de taux est mise en place de façon à compenser ce risque. Les couvertures se font généralement sous la forme de swaps d'échange de conditions d'intérêts.

Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Le risque de taux est mesuré mensuellement par le service en charge de la gestion du risque de taux.

Le comité financier examine mensuellement l'exposition au risque de la Caisse Régionale et prend toutes décisions permettant de respecter la politique financière décidée par le Conseil d'Administration.

Les décisions du comité financier sont mises en œuvre par le Service Gestion Financière.

Méthodologie et systèmes de mesure

La mesure du risque de taux est réalisée à l'aide de l'outil Cristaux 2 qui est déployé sur l'ensemble des caisses régionales. La mesure du risque de taux est faite en statique.

Les gaps résultent donc de l'écoulement des encours sur des pas mensuels pour l'année en cours et l'année suivante, puis des gaps annuels pour les années 3 à 30.

La mesure fait ressortir un gap synthétique. Le gap est décomposé entre gap taux fixe dont l'équivalent delta, et gap inflation.

La totalité du bilan de la Caisse Régionale est prise en compte dans le périmètre de la mesure, y compris les participations et les fonds propres. Les conventions et les méthodes utilisées sont celles proposées par Crédit Agricole S.A. Les conventions nationales sur les remboursements anticipés au niveau de l'actif clientèle sont en phase avec les observations réalisées par la Caisse Régionale. Celle-ci utilise une convention locale pour prendre en compte le comportement de la clientèle sur les dépôts à terme d'une durée strictement supérieure à 2 ans.

4.3.1.2. Perspectives d'évolution et incertitudes

Au cours du premier semestre 2014, le risque de taux de la Caisse Régionale a évolué vers une position de transformation via un excédent d'actifs sur un plus grand nombre de maturités au niveau de l'exposition à taux fixe et une stabilisation de l'exposition au risque inflation. La gestion dissociée de ces deux risques amène à une hausse de la compensation entre le risque inflation et le risque taux fixe d'une part et, d'autre part, une position de

transformation sur le risque de taux synthétique.

Sur le second semestre 2014, la baisse des taux fixes sur les durées inférieures ou égales à 3 ans devrait créer des opportunités de réduction du risque taux fixe de la Caisse Régionale.

Le risque inflation ne devrait pas faire l'objet de couverture spécifique compte tenu du fixing du livret A à 1% à compter du 1^{er} août.

4.3.2. Le risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

Le risque de change structurel du Groupe Crédit Agricole résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devises, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, etc.).

Gestion du risque

L'exposition au risque de change qui résulterait d'opérations directes pour compte propre est systématiquement couverte.

Les opérations en devises faites avec la clientèle sont systématiquement couvertes.

4.3.3. Le risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances ;
- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

4.3.3.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

L'objectif de la politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale est de veiller à l'adossement des emplois clientèle via les ressources confiées par la clientèle.

L'ajustement est réalisé dans le cadre d'opérations à condition de marché.

Les opérations de refinancement à moyen et long terme passent par des émissions émanant de véhicules sécurisés bénéficiant d'une notation AAA (Crédit Agricole Home Loan SFH et Caisse de Refinancement de l'Habitat).

Les opérations de refinancement sur des durées inférieures à 1 an exploitent le programme de Titres de Créances Négociables. Les opérations se font dans le cadre du respect des exigences réglementaires et de l'évolution de ces exigences et des règles propres au Groupe Crédit Agricole.

Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Au niveau du risque de liquidité, la direction financière examine chaque mois :

- l'évolution des composantes du ratio de liquidité et le niveau de celui-ci,
 - la mise en œuvre d'un programme de convergence sur le ratio de liquidité en Bale 3 (ratio LCR),
 - l'évolution de la position en trésorerie et l'amplitude de ces évolutions,
 - la position face à un risque systémique et face à un risque idiosyncratique.
- La direction financière détermine également un niveau de ratio de liquidité cible pour le mois en cours.

Le suivi de la liquidité s'appuie sur un programme de refinancement mensuel fonction des conditions de marché et de l'échéancier de la Caisse Régionale.

Méthodologie et systèmes de mesure

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur plusieurs indicateurs :

- le ratio de liquidité à un mois,
- les tombées de refinancement sur un mois en pas journalier,
- les tombées de refinancement sur les 18 mois à venir sur un pas mensuel,
- l'échéancier du déficit épargne avance avec Crédit Agricole S.A.

Les indicateurs utilisés au sein de la Caisse Régionale facilitent le pilotage de la liquidité sur le court terme et le moyen long terme.

4.3.3.2. Exposition

Au 30 juin 2014, le coefficient de liquidité s'élève à 171.

4.3.3.3. Perspectives d'évolution et incertitudes

Au premier semestre, le programme de Titres de Créances Négociables déclaré à la Banque de France a été maintenu à 4,2 milliards d'euros dont 3 milliards d'euros en Certificats de Dépôts Négociables (CDN).

Ce programme permet de développer l'encours de refinancement en CDN tant au niveau de la clientèle qu'au niveau du marché interbancaire.

Au second semestre le pilotage de la liquidité sera impacté par :

- le déploiement des mesures non conventionnelles décidées par la Banque Centrale Européenne, notamment les TLTRO (refinancement à 4 ans),
- l'évolution de la liquidité à très court terme qui sera marquée par l'évolution de l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystem suite au TLTRO,
- l'EONIA qui pourrait avoir des incursions en territoire négatif et restera durablement bas d'ici la fin de l'année.

4.3.4. La politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global est mise en œuvre via les couvertures de justes valeur et de flux de trésorerie.

4.3.4.1. Couverture de justes valeurs

La couverture de juste valeur est mise en œuvre pour plusieurs objectifs.

La couverture des dépôts à vue est faite en juste valeur afin de couvrir la variation de juste valeur de ces dépôts et le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale.

La couverture des opérations faites à taux fixe (collecte, crédit, ...) est également enregistrée en couverture de juste valeur.

4.3.4.2. Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est mise en œuvre pour les objectifs de couverture de marge des opérations de bilan réalisées à taux variable.

4.4. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

4.4.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale via le comité de contrôle interne,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale.

4.4.2. Organisation et dispositif de surveillance des risques

Organisation de la gestion des risques opérationnels

L'organisation de la gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier risques et contrôles permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR) de la Caisse Régionale.

Le management du risque opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité de contrôle interne réuni mensuellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé trimestriellement par un tableau de bord produit par le management du risque opérationnel après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et le contrôle de la conformité sont destinataires de ces informations.

Ce tableau de bord permet la surveillance des processus et risques les plus coûteux. Il décrit le coût du risque, la nature des risques dans ses composantes bâloises, recense les principaux indicateurs de risques à surveiller, les indicateurs de la fraude, les alertes émises et le cas échéant, il décrit les plans d'actions correctrices.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2014

Au premier semestre 2014, le Crédit Agricole Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- La cartographie des risques opérationnels 2013 a été finalisée le

- 31 janvier 2014. Une synthèse de ces résultats a fait l'objet d'une présentation au comité de contrôle interne du 18 avril 2014.
- Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2013, a été initié et doit être finalisé pour le 30 septembre 2014.
 - L'analyse annuelle des 18 scénarios majeurs a débuté au premier semestre, après rappel de la démarche et validation des scénarios retenus au comité de contrôle interne du 13 mai 2014.
 - De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2014.

4.4.3. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. L'utilisation de cette méthode a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en décembre 2007. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe. Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Ce travail est par ailleurs piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale : coût du risque et produit net bancaire de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'experts fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA = The Standard Approach) est également utilisée et appliquée aux filiales S.A.S. Brie Picardie Expansion et S.A. Immobilière de Picardie de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du produit net bancaire de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue annuelle de validation afin de détecter toute entrée, modification ou sortie du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel. Enfin, il est rappelé qu'à l'origine la méthodologie « risque opérationnel » a été présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies (CNM) du

Groupe le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au Comité des Normes et Méthodologies (CNM) de décembre 2011.

4.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance (CAMCA) est pris en compte au niveau du scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part mutualisée d'exigence en fonds propres liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et des caractéristiques de l'assurance, permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

4.5. Les risques juridiques

A ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe aucune procédure judiciaire significative susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2014 ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

4.6. Les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines

Au regard du contexte de crise, la Caisse Régionale n'a pas d'exposition directe sur les pays dont la dette souveraine représente des risques actuellement (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Portugal).

4.7. Les dispositifs de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations traitées.

Conformément au CRBF 97-02 modifié et selon les préconisations de Crédit Agricole S.A., la responsabilité du contrôle interne est partagée entre trois fonctions directement rattachées à la Direction Générale :

- le responsable du contrôle permanent,
- le responsable du contrôle de la conformité,
- le responsable du contrôle périodique.

La Caisse Régionale a désigné son responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR) en qualité de responsable de la filière risques.

Le dispositif mis en place par la Caisse Régionale est encadré par une charte de contrôle interne et repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré par les opérateurs eux-mêmes et l'encadrement des services ou des agences,
- les contrôles permanents de deuxième degré premier niveau par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération pouvant exercer des activités opérationnelles,

Un contrôle permanent de deuxième degré second niveau est aussi exercé par les agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau avec notamment : contrôle des risques crédit, contrôle comptable et financier et contrôle de la conformité,

- les contrôles périodiques du service contrôle périodique, qui constituent le troisième degré. Ce service agit en toute indépendance dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel de contrôles de toutes les activités et fonctions de la Caisse Régionale.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de contrôle interne sont assurés par un comité de contrôle interne se réunissant mensuellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur des risques et des contrôles permanents rend compte semestriellement au Comité d'Audit et / ou au Conseil d'Administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse Régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

4.7.1. Le contrôle permanent

Piloté par les équipes des contrôles permanents et des risques, le plan de contrôles permanents est décliné et régulièrement actualisé en collaboration avec les experts-métiers. Tout le référentiel des contrôles applicables est exclusivement défini dans l'outil national SCOPE, qui centralise également la saisie des résultats de tous les contrôles exécutés par toutes les unités de la Caisse Régionale. Les reportings issus de ce dispositif font l'objet d'une présentation au comité de contrôle interne et d'une diffusion au niveau hiérarchique adéquat. Sur le premier semestre 2014, la Caisse Régionale a poursuivi la révision du plan de contrôles permanents ainsi que la reconstruction des requêtes informatiques suite à la migration vers le système d'information unique pour l'ensemble des caisses régionales en 2013.

4.7.2. Le contrôle du risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention et la lutte contre la fraude...

Un dispositif de contrôles dédiés s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de procédures internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Sur le premier semestre 2014, la Caisse Régionale a poursuivi les travaux engagés pour se conformer aux nouvelles obligations législatives et réglementaires qui lui incombent.

4.7.3. Le contrôle périodique

Les principales actions menées par le service Contrôle Périodique au cours du premier semestre 2014 ont porté sur :

- la réalisation de :
 - 24 audits d'agences traditionnelles,
 - 1 audit de Centre d'Affaires Entreprises,
 - 6 missions siège,
- la conduite de la revue des AQR (Asset Quality Review) menée par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'analyse sur la qualité des actifs bancaires,
- le suivi des recommandations et notamment celles formulées par l'Inspection Générale Groupe et par l'ACPR à l'occasion du contrôle réalisé sur les pratiques commerciales,
- le déploiement de nouveaux outils pour la gestion des audits et l'exploitation des données du système d'information,
- l'actualisation de la Charte d'audit.

Le plan d'audit a été présenté au Comité de Contrôle Interne du 19 mars 2014 et au Comité d'Audit du 21 mars 2014.

5. La structure financière

5.1. Le capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 456 701 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés.

	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts Sociales	24 956 540	5 €
Certificats Coopératifs d'Investissement	16 908 614	
Certificats Coopératifs d'Associés	13 591 547	
Capital Social	55 456 701	277 283 505 €

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues par les 90 caisses locales, 18 Administrateurs et Crédit Agricole S.A.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers personnes physiques ou morales. Ils donnent droit à une rémunération sous forme de dividendes. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme de rachat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie qui s'est tenue le 25 mars 2014.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 26 € au 30 juin 2014, contre 26,10 € au 31 décembre 2013.

Les Certificats Coopératifs d'Associés

Les CCA sont des titres donnant droit à une rémunération sous forme de dividendes. Crédit Agricole S.A. détient la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales du porteur de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale mixte de la Caisse Régionale a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 2,40 % aux Parts Sociales,
- d'un dividende de 1,45 € par Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie,
- d'un dividende de 1,45 € par Certificat Coopératif d'Associé.

Ces dividendes et intérêts ont été mis en paiement sur le second trimestre 2014.

5.2. Les fonds propres

La composition des fonds propres

Les fonds propres de base sont essentiellement composés du capital, des réserves et des écarts de réévaluation desquels sont déduits les CCI auto-détenus par la Caisse Régionale et les immobilisations incorporelles.

La déduction des participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, non déduites dans le cadre des fonds propres complémentaires et déduction faites de la franchise de 10 % des fonds propres, permettent l'obtention du Common Equity Tiers One (CET1).

Les fonds propres complémentaires composés des titres subordonnés, desquels sont déduites les participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, permettent l'obtention de l'Additional Tiers One (AT1).

Les fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie s'élèvent au 31 mars 2014 à plus de 2,1 milliards d'euros.

L'exigence de fonds propres

L'exigence correspond au minimum de fonds propres à respecter au regard des risques de crédit et de contreparties, des risques de règlement-livraison, des risques opérationnels et des risques de marché, calculés en application des normes prudentielles.

5.3. La surveillance prudentielle et la liquidité

Les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets de l'insolvabilité de l'une d'entre elles sur la stabilité financière de tout le système. Ainsi, la Caisse Régionale gère son activité et son capital en cohérence avec le respect des ratios prudentiels.

Le Capital Requirements Directive (CRD)

La solidité financière de la Caisse Régionale se mesure par sa capacité à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit et de contreparties, des risques de règlement-livraison, des risques opérationnels et des risques de marché. Fixé au minimum à 8 %, le CRD du Crédit Agricole Brie Picardie ressort à 18,90 % au 31 mars 2014, dernière donnée disponible.

Le Contrôle des Grands Risques

Pour s'assurer d'une bonne dispersion de ses risques clientèles, la Caisse Régionale doit à tout moment respecter plusieurs normes.

Concernant le contrôle des grands risques, celui-ci s'apprécie au travers de deux déclarations, la division des risques et le contrôle des grands risques, tous deux calculés à partir des données consolidées de la Caisse Régionale. La première prend en considération les 20 bénéficiaires ayant les plus gros encours nets quel que soit leur pourcentage de représentation dans les fonds propres. Le contrôle des grands risques, en revanche, prend en compte depuis mars 2014, à minima, les 20 plus importantes expositions originales qui devront inclure les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions » et les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions financières non régulées » dont les encours bruts dépassent 10 % des fonds propres. A minima, et si les seuils de dépassement des fonds propres ne sont pas atteints, les expositions sont à déclarer à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des grands risques, un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres de la banque. Au 31 mars 2014, dernière donnée disponible, un seul bénéficiaire porte un encours supérieur à 10 % des fonds propres.

La liquidité

Calculé à partir des données sociales, le coefficient de liquidité, qui mesure les actifs et passifs liquides du mois à venir, permet de s'assurer que les établissements de crédit peuvent faire face à leurs engagements en toutes circonstances. Fixé au minimum à 100 %, le coefficient de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie s'établit à 171 % au 30 juin 2014.

6. Les perspectives

La Caisse Régionale s'attache à prendre en compte les évolutions technologiques, les contraintes réglementaires, le changement de comportement de la clientèle et plus globalement de l'environnement dans lequel elle évolue.

Pour ce faire, elle a initié au cours du premier semestre 2014, un projet d'entreprise, projet où chacun des acteurs de l'entreprise, administrateurs et salariés, apportera sa contribution. Basée sur une démarche globale et volontaire, il permettra une réflexion collective sur les défis majeurs de l'entreprise et déclinera les Ambitions de développement du Crédit Agricole Brie Picardie pour les années à venir.

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2014

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	31
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	32
COMPTE DE RESULTAT	32
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	33
BILAN ACTIF	34
BILAN PASSIF	35
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	36
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	37
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	39
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	39
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE	42
2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	42
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	43
3.1. Produits et Charges d'intérêts	43
3.2. Commissions nettes	44
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	44
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	47
3.5. Produits et charges nets des autres activités	47
3.6. Charges générales d'exploitation	47
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	48
3.8. Coût du risque	49
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	49
3.10. Impôts	50
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	52
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	54
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	55
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente	57
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	58
5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	60
5.5. Exposition au risque souverain	61
5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	61
5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	62
5.8. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	63
5.9. Immeubles de placement	65
5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	66
5.11. Provisions	67
5.12. Capitaux propres	69
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	70
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	72
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	73
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	73
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	77
9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	80
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014	80

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 90 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	3.1	328 976	684 925	350 783
Intérêts et charges assimilées	3.1	-175 966	-355 884	-187 651
Commissions (produits)	3.2	137 452	276 213	139 240
Commissions (charges)	3.2	-20 916	-38 631	-18 899
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	11 855	735	1 181
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	28 220	2 819	-1 450
Produits des autres activités	3.5	1 086	2 870	1 001
Charges des autres activités	3.5	-295	-992	-552
PRODUIT NET BANCAIRE		310 412	572 055	283 653
Charges générales d'exploitation	3.6	-134 827	-273 013	-134 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-5 090	-10 492	-5 228
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		170 495	288 550	143 828
Coût du risque	3.8	-10 163	-32 275	-18 605
RESULTAT D'EXPLOITATION		160 332	256 275	125 223
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	20	160	138
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		160 352	256 435	125 361
Impôts sur les bénéfices		-49 877	-98 258	-48 972
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		110 475	158 177	76 389
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		110 475	158 177	76 389

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net	110 475	158 177	76 389
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 486	40	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-3 486	40	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 200	-46	0
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 286	-6	0
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 715	969	-1 477
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 423	1 609	1 040
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	3 138	2 578	-437
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-523	-1 315	-186
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 615	1 263	-623
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	329	1 257	-623
<i>3.11</i>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	110 804	159 434	75 766
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe	110 804	159 434	75 766

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales		59 963	60 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	35 417	38 916
Instruments dérivés de couverture		47 972	25 741
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4	2 009 049	1 587 359
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4	2 723 899	2 104 107
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4	14 976 163	14 985 132
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		73 226	35 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4	299 736	138 254
Actifs d'impôts courants et différés		122 252	91 798
Comptes de régularisation et actifs divers		324 845	311 647
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	5.9	2 142	2 058
Immobilisations corporelles	5.10	84 957	86 185
Immobilisations incorporelles	5.10	2 681	2 703
Ecart d'acquisition		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		20 762 302	19 470 167

BILAN PASSIF

<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Banques centrales	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 2 928	15 224
Instruments dérivés de couverture	124 401	120 966
Dettes envers les établissements de crédit	5.6 11 405 633	10 250 917
Dettes envers la clientèle	5.6 5 078 754	5 146 682
Dettes représentées par un titre	5.7 807 790	736 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 914	-23 289
Passifs d'impôts courants et différés	51 572	0
Comptes de régularisation et passifs divers	266 581	310 695
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	5.11 84 982	70 958
Dettes subordonnées	5.7 133 669	130 820
TOTAL DETTES	17 979 224	16 759 071
CAPITAUX PROPRES	2 783 078	2 711 096
Capitaux propres - part du Groupe	2 783 078	2 711 096
Capital et réserves liées	1 621 232	1 616 598
Réserves consolidées	1 035 792	921 071
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 579	15 250
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		
Résultat de l'exercice	110 475	158 177
Participations ne donnant pas le contrôle		
TOTAL DU PASSIF	20 762 302	19 470 167

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
(en milliers d'euros)										
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié	257 617	2 309 047	-23 369	2 543 295	15 488	-1 495	13 993	42 112	2 599 400	2 599 400
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)				0			0	0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Retraité	257 617	2 309 047	-23 369	2 543 295	15 488	-1 495	13 993	42 112	2 599 400	2 599 400
Augmentation de capital	536			536			0		536	536
Variation des titres auto détenus			-2 372	-2 372			0		-2 372	-2 372
Dividendes versés au 1er semestre 2013				0			0	-42 112	-42 112	-42 112
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	536	0	-2 372	-1 836	0	0	0	-42 112	-43 948	-43 948
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-623	0	-623		-623	-623
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			0	76 389	76 389	76 389
Autres variations (2)		-136		-136			0		-136	-136
Capitaux propres au 30 juin 2013 Retraité	258 153	2 308 911	-25 741	2 541 323	14 865	-1 495	13 370	76 389	2 631 082	2 631 082
Diminution de capital	-598			-598			0		-598	-598
Variation des titres auto détenus			-3 096	-3 096			0		-3 096	-3 096
Dividendes versés au 2ème semestre 2013				0			0	0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-598	0	-3 096	-3 694	0	0	0	0	-3 694	-3 694
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	617	1 263	1 880		1 880	1 880
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0	0
Résultat du 2nd semestre 2013				0			0	81 788	81 788	81 788
Autres variations		40		40			0		40	40
Capitaux propres au 31 décembre 2013 Retraité	257 555	2 308 951	-28 837	2 537 669	15 482	-232	15 250	158 177	2 711 096	2 711 096
Affectation du résultat 2013		114 713		114 713			0	-114 713		0
Capitaux propres au 1er janvier 2014	257 555	2 423 664	-28 837	2 652 382	15 482	-232	15 250	43 464	2 711 096	2 711 096
Augmentation de capital	5 663			5 663			0		5 663	5 663
Variation des titres auto détenus			-1 029	-1 029			0		-1 029	-1 029
Dividendes versés au 1er semestre 2014				0			0	-43 464	-43 464	-43 464
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 663	0	-1 029	4 634	0	0	0	-43 464	-38 830	-38 830
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-2 286	2 615	329		329	329
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0	0
Résultat du 1er semestre 2014				0			0	110 475	110 475	110 475
Autres variations		8		8			0		8	8
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014	263 218	2 423 672	-29 866	2 657 024	13 196	2 383	15 579	110 475	2 783 078	2 783 078

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de 154 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat avant impôts	160 352	125 361	256 435
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 091	5 227	10 489
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	20 004	29 648	38 160
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0	0
Résultat net des activités d'investissement	-53	-89	-2 064
Résultat net des activités de financement	2 849	3 119	6 222
Autres mouvements	-4 330	17 600	-6 572
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	23 561	55 505	46 235
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	473 416	-222 493	12 095
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-81 598	460 731	489 202
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-520 937	-780 368	-1 067 517
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-49 228	-136 218	-23 974
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0	0
Impôts versés	-28 045	-54 937	-110 483
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-206 392	-733 285	-700 677
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-22 479	-552 419	-398 007
Flux liés aux participations (3)	-2 476	-595	-2 855
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 821	-4 400	-11 313
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-6 297	-4 995	-14 168
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	-37 790	-41 582	-42 131
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0		-18 318
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-37 790	-41 582	-60 449
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-66 566	-598 996	-472 624
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	352 111	824 735	824 735
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	60 890	65 607	65 607
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	291 221	759 128	759 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	285 545	225 739	352 111
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	59 963	61 414	60 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	225 582	164 325	291 221
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-66 566	-598 996	-472 624

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2014 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 2.476 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : Appel de fonds SACAM INTERNATIONAL : 1.248 milliers d'euros ; appel de fonds SACAM IMMOBILIER : 160 milliers d'euros ; souscription nette titres WREP 2 : 591 milliers d'euros ; souscription titres CTCAM 321 milliers d'euros ; souscription titres PIVERT : 200 milliers d'euros.

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de 43.457 milliers d'euros pour le premier semestre 2014.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale Brie Picardie au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise. Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 seront communiquées au 31 décembre 2014.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'attend pas d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Caisse Régionale Brie Picardie et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale Brie Picardie sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale Brie Picardie ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale de Brie Picardie s'élève à 656.422 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 410.822 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 63.744 milliers d'euros pour la Caisse régionale Brie Picardie.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale Brie Picardie couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 1.067.244 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 360.387 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Brie Picardie supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 1.067.244 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Brie Picardie à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	475	1 161	5 036
Sur opérations internes au Crédit Agricole	41 994	72 079	36 122
Sur opérations avec la clientèle	269 005	574 726	290 417
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	820	896	324
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 162	6 283	3 188
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 520	29 780	15 696
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	328 976	684 925	350 783
Sur opérations avec les établissements de crédit	-62	-155	-82
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-99 495	-209 539	-108 110
Sur opérations avec la clientèle	-35 321	-57 595	-33 478
Sur dettes représentées par un titre	-2 379	-3 763	-2 272
Sur dettes subordonnées	-2 849	-6 222	-3 119
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-35 857	-78 600	-40 586
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-10	-4
Charges d'intérêts	-175 966	-355 884	-187 651

(1) dont 6 402 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2014 contre 12 679 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 6 312 milliers d'euros au 30 juin 2013.

(2) dont 1 680 milliers d'euros au 30 juin 2014 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 3 657 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 1 822 milliers d'euros au 30 juin 2013.

3.2. Commissions nettes

	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Sur opérations avec les établissements de crédit	417	-1 250	-833	660	-2 072	-1 412	398	-882	-484
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 168	-13 592	10 576	54 497	-24 699	29 798	27 002	-12 213	14 789
Sur opérations avec la clientèle	32 235	-763	31 472	59 523	-1 414	58 109	30 506	-703	29 803
Sur opérations sur titres		-260	-260		-291	-291		-252	-252
Sur opérations de change	17		17	23	0	23	7		7
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12		12	22	0	22	11		11
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	77 998	-5 044	72 954	157 298	-9 849	147 449	79 212	-4 572	74 640
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 605	-7	2 598	4 190	-306	3 884	2 104	-277	1 827
Produits nets des commissions	137 452	-20 916	116 536	276 213	-38 631	237 582	139 240	-18 899	120 341

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Dividendes reçus			
Plus ou moins- values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	11 973	-2 866	-1 297
Plus ou moins- values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-341	3 148	2 254
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	222	453	223
Résultat de la comptabilité de couverture	1		1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 855	735	1 181

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	38 338	38 337	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 762	21 576	-4 814
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	21 576	16 761	4 815
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	254 377	254 377	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	122 795	131 582	-8 787
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	131 582	122 795	8 787
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	292 715	292 714	1

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	55 036	55 036	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 738	33 298	-11 560
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	33 298	21 738	11 560
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	299 977	299 977	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	136 711	163 266	-26 555
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	163 266	136 711	26 555
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	355 013	355 013	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	59 249	59 248	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	25 951	33 298	-7 347
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	33 298	25 950	7 348
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	331 273	331 273	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	151 677	179 596	-27 919
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	179 596	151 677	27 919
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	390 522	390 521	1

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus	25 169	4 703	2 835
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 576	3 340	257
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-525	-5 224	-4 542
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 220	2 819	-1 450

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

Au 30 juin 2014, constatation d'une dépréciation durable sur les titres de capitaux propres suivants : titres GDF SUEZ : 379 milliers d'euros ; titres ORANGE : 138 milliers d'euros ; titres CA INNOVE : 8 milliers d'euros.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-60	67	47
Autres produits (charges) nets	851	1 811	402
Produits (charges) des autres activités	791	1 878	449

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charges de personnel	-80 538	-167 271	-82 097
Impôts et taxes	-5 982	-14 945	-6 656
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-48 307	-90 797	-45 844
Charges générales d'exploitation	-134 827	-273 013	-134 597

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et traitements	-41 950	-83 465	-41 709
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 836	-9 673	-4 871
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-1 994	
Autres charges sociales	-13 791	-30 792	-15 725
Intéressement et participation	-10 000	-19 969	-7 500
Impôts et taxes sur rémunération	-9 961	-21 378	-12 292
Total Charges de personnel	-80 538	-167 271	-82 097

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux amortissements	-5 090	-10 492	-5 228
- immobilisations corporelles	-5 065	-10 429	-5 205
- immobilisations incorporelles	-25	-63	-23
Dotations aux dépréciations	0	0	0
- immobilisations corporelles	0	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 090	-10 492	-5 228

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-56 284	-85 012	-48 854
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-75	-733	
Prêts et créances	-51 214	-82 050	-47 492
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		-9	-9
Engagements par signature	-183	-62	-208
Risques et charges	-4 812	-2 158	-1 145
Reprises de provisions et de dépréciations	46 542	56 048	31 438
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	331	217	
Prêts et créances	43 766	50 711	30 431
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 654	
Autres actifs		17	
Engagements par signature	91	593	499
Risques et charges	2 354	1 856	508
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 742	-28 964	-17 416
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-339	-2 737	-643
Récupérations sur prêts et créances amortis	435	980	467
Décotes sur crédits restructurés	-127	-794	-767
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	-390	-760	-246
Coût du risque	-10 163	-32 275	-18 605

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	20	160	138
Plus-values de cession	20	160	138
Moins-values de cession			
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	160	138

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charge d'impôt courant	-48 604	-96 384	-50 577
Charge d'impôt différé	-1 273	-1 874	1 605
Charge d'impôt de la période	-49 877	-98 258	-48 972

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	160 352	38%	60 934
Effet des différences permanentes (1)			-5 398
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			5
Effet de l'imposition à taux réduit			-15
Effet des autres éléments			-5 649
Taux et charge effectifs d'impôt		31,10%	49 877

(1) Comprend notamment l'application du régime mère-fille du dividende SAS Rue la Boétie dont le retraitement s'élève à - 7 536 milliers d'euros en Juin 2014.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	256 435	38%	97 445
Effet des différences permanentes			3 492
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			250
Effet de l'imposition à taux réduit			-491
Effet des autres éléments			-2 438
Taux et charge effectifs d'impôt		38,32%	98 258

Au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	125 361	36,10%	45 255
Effet des différences permanentes			5 682
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-18
Effet de l'imposition à taux réduit			-15
Effet des autres éléments			-1 932
Taux et charge effectifs d'impôt		39,06%	48 972

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 715	969	-1 477
Ecart de réévaluation de la période	4 781	1 300	-1 223
Transfert en résultat	-3 066	-331	-254
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 423	1 609	1 040
Ecart de réévaluation de la période	1 423	1 609	1 040
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-523	-1 315	-186
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 615	1 263	-623
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 486	40	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 200	-46	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 286	-6	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	329	1 257	-623
Dont part Groupe	329	1 257	-623
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	30/06/2014				Variation				31/12/2013			
	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	22 919	-3 070	19 849	19 849	1 715	-33	1 682	1 682	21 204	-3 037	18 167	18 167
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-737	254	-483	-483	1 423	-490	933	933	-2 160	744	-1 416	-1 416
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	22 182	-2 816	19 366	19 366	3 138	-523	2 615	2 615	19 044	-2 293	16 751	16 751
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	22 182	-2 816	19 366	19 366	3 138	-523	2 615	2 615	19 044	-2 293	16 751	16 751
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 775	1 988	-3 787	-3 787	-3 486	1 200	-2 286	-2 286	-2 289	788	-1 501	-1 501
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-5 775	1 988	-3 787	-3 787	-3 486	1 200	-2 286	-2 286	-2 289	788	-1 501	-1 501
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 775	1 988	-3 787	-3 787	-3 486	1 200	-2 286	-2 286	-2 289	788	-1 501	-1 501
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16 407	-828	15 579	15 579	-348	677	329	329	16 755	-1 505	15 250	15 250

	31/12/2013				Variation				01/01/2013			
	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe	Brut	Im pôt	Net d'im pôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	21 204	-3 037	18 167	18 167	969	-698	271	271	20 235	-2 339	17 896	17 896
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-2 160	744	-1 416	-1 416	1 609	-617	992	992	-3 769	1 361	-2 408	-2 408
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	19 044	-2 293	16 751	16 751	2 578	-1 315	1 263	1 263	16 466	-978	15 488	15 488
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	19 044	-2 293	16 751	16 751	2 578	-1 315	1 263	1 263	16 466	-978	15 488	15 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 289	788	-1 501	-1 501	40	-46	-6	-6	-2 329	834	-1 495	-1 495
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 289	788	-1 501	-1 501	40	-46	-6	-6	-2 329	834	-1 495	-1 495
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 289	788	-1 501	-1 501	40	-46	-6	-6	-2 329	834	-1 495	-1 495
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16 755	-1 505	15 250	15 250	2 618	-1 361	1 257	1 257	14 137	-144	13 993	13 993

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la Banque de proximité en France. La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme assurance vie.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 333	2 329
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 084	36 587
Valeur au bilan	35 417	38 916

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Instruments dérivés	2 333	2 329
Valeur au bilan	2 333	2 329

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	33 084	36 587
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	33 084	36 587
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Valeur au bilan	33 084	36 587

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 928	15 224
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	2 928	15 224

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Instruments dérivés	2 928	15 224
Valeur au bilan	2 928	15 224

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	693 881	118	-10	59 961	7	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	408 879	1 151	-64	624 046	2 228	-90
Actions et autres titres à revenu variable (2)	64 740	8 130	-1 393	64 583	7 466	-2 129
Titres de participation non consolidés	841 549	17 371	-2 388	838 769	16 106	-2 384
Total des titres disponibles à la vente	2 009 049	26 770	-3 855	1 587 359	25 807	-4 603
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 009 049	26 770	-3 855	1 587 359	25 807	-4 603
Impôts		-3 572	501		-3 798	761
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		23 198	-3 354		22 009	-3 842

(1) Dont 38 031 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) « Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 717 919 milliers d'euros au 30 juin 2014 idem au 31 décembre 2013.»

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	92 091	67 411
dont comptes ordinaires débiteurs sains	26 325	19 924
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	8 005	8 026
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Valeur brute	100 096	75 437
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	100 096	75 437
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	199 258	271 998
Comptes et avances à terme	2 370 429	1 702 553
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts subordonnés	54 116	54 119
Valeur brute	2 623 803	2 028 670
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 623 803	2 028 670
Valeur au bilan	2 723 899	2 104 107

Prêts et créances sur la clientèle

	30/06/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 751	8 592
Autres concours à la clientèle	15 177 434	15 140 549
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	0	23 093
Titres non cotés sur un marché actif	5 563	5 455
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	59 604	91 554
Comptes ordinaires débiteurs	95 809	91 305
Valeur brute	15 345 161	15 360 548
Dépréciations	-368 998	-375 416
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	14 976 163	14 985 132
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	14 976 163	14 985 132

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	1 779 490	7 795	5 467	0	1 774 023
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	100 096	0	0	0	100 096
Grandes entreprises	1 849 002	92 257	68 708	13 030	1 767 264
Clientèle de détail	11 716 669	260 675	193 384	88 409	11 434 876
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	15 445 257	360 727	267 559	101 439	15 076 259

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9.168 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales (2)	1 837 871	7 970	787	0	1 837 084
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	75 437	0	0	0	75 437
Grandes entreprises	1 987 327	111 220	96 036	14 507	1 876 784
Clientèle de détail	11 535 350	242 184	170 815	93 271	11 271 264
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	15 435 985	361 374	267 638	107 778	15 060 569

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 6.629 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	375 416		56 470	-62 888		0	368 998
dont dépréciations collectives	107 778		4 147	-10 486			101 439
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	37 763		601	-331			38 033
Autres actifs financiers	12			-3			9
Total Dépréciations des actifs financiers	413 191	0	57 071	-63 222	0	0	407 040

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	376 960		52 609	-50 988			378 581
dont dépréciations collectives	108 808		5 478	-2 860			111 426
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 654						2 654
Actifs financiers disponibles à la vente	32 325		4 542				36 867
Autres actifs financiers	20		9				29
Total Dépréciations des actifs financiers	411 959	0	57 160	-50 988	0	0	418 131

5.5. Exposition au risque souverain

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas exposée aux dettes souveraines de la Grèce, de l'Italie, du Portugal de l'Irlande et de l'Espagne.

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 006	8 707
dont comptes ordinaires créditeurs		682
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	8 006	8 707
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		17
Comptes et avances à terme	11 397 627	10 242 193
Total	11 397 627	10 242 210
Valeur au bilan	11 405 633	10 250 917

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	3 439 648	3 521 528
Comptes d'épargne à régime spécial	80 312	67 906
Autres dettes envers la clientèle	1 558 794	1 557 248
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Valeur au bilan	5 078 754	5 146 682

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	0	0
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	807 790	736 098
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Valeur au bilan	807 790	736 098
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	133 010	130 161
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	1
Dépôt de garantie à caractère mutuel	658	658
Titres et emprunts participatifs	0	0
Valeur au bilan	133 669	130 820

5.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

30/06/2014 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des opérations	Montants bruts actifs comptables avant tout effet de compensation	Montants bruts passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets d'actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables conditions		Montant net appliqué à l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des actifs financiers reçus en garantie, dont ceux en garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	50 286		50 286	50 286		0
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	50 286	0	50 286	50 286	0	0

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité. Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets.

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2013 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des opérations	Montants bruts actifs comptables avant tout effet de compensation	Montants bruts passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets d'actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables conditions		Montant net appliqué à l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des actifs financiers reçus en garantie, dont ceux en garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	28 055		28 055	28 055		0
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	28 055	0	28 055	28 055	0	0

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité. Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets.

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

Il s'agit d'un droit conditionnel à la réalisation d'un événement futur.

Compensation – Passifs financiers

30/06/2014 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des opérations	Montants bruts passifs comptables avant tout effet de compensation	Montants bruts actifs effectifs compensés comptablement	Montants nets de passifs financiers présentés dans états de synthèse	Autres montants compensables conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des actifs financiers donnés en garantie, dont de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	127 319		127 319	50 286		77 033
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	127 319	0	127 319	50 286	0	77 033

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité. Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets.

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

31/12/2013 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des opérations	Montants bruts passifs comptables avant tout effet de compensation	Montants bruts actifs effectifs compensés comptablement	Montants nets de passifs financiers présentés dans états de synthèse	Autres montants compensables conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des actifs financiers donnés en garantie, dont de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	136 181		136 181	28 055		108 126
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	136 181	0	136 181	28 055	0	108 126

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité. Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets.

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

Il s'agit d'un droit conditionnel à la réalisation d'un événement futur.

5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Valeur brute	5 175		144				5 319
Amortissements et dépréciations	-3 117		-60				-3 177
Valeur au bilan (1)	2 058	0	84	0	0	0	2 142

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	5 213		95	-133			5 175
Amortissements et dépréciations	-3 043		-120	46			-3 117
Valeur au bilan (1)	2 170	0	-25	-87	0	0	2 058

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 7.031 milliers d'euros au 30 juin 2014, idem au 31 décembre 2013 contre 7.293 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2014	Prixcotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	7 031			7 031
Immeubles de placement	7 031			7 031
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	7 031	0	0	7 031

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prixcotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	7 031			7 031
Immeubles de placement	7 031			7 031
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	7 031	0	0	7 031

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	308 807		3 864	-182			312 489
Amortissements et dépréciations (1)	-222 622		-5 066	156			-227 532
Valeur au bilan	86 185	0	-1 202	-26	0	0	84 957
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 580		3	-1			3 582
Amortissements et dépréciations	-877		-25	1			-901
Valeur au bilan	2 703	0	-22	0	0	0	2 681

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	298 168		11 514	-875			308 807
Amortissements et dépréciations (1)	-212 954		-10 426	758			-222 622
Valeur au bilan	85 214	0	1 088	-117	0	0	86 185
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	16 510		76	-13 006			3 580
Amortissements et dépréciations	-13 820		-63	13 006			-877
Valeur au bilan	2 690	0	13	0	0	0	2 703

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

5.11. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Risques sur les produits épargne logement	13 643		533					14 176
Risques d'exécution des engagements par signature	1 447		183	-960	-91			579
Risques opérationnels	23 375		93	-20	-22			23 426
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 675		814				3 383	5 872
Litiges divers	14 464		1 737	-83	-1 724			14 394
Participations	845		18		-18			845
Restructurations	0							0
Autres risques	15 507		13 515	-2 709	-623			25 690
Total	70 956	0	16 893	-3 772	-2 478	0	3 383	84 982

Sur le premier semestre 2014, les dotations « Autres risques » comprennent une requalification d'une charge antérieure en dotation pour provisions de 8 960 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	11 138		2 595		-90			13 643
Risques d'exécution des engagements par signature	1 978		62		-593			1 447
Risques opérationnels	23 439		417	-81	-400			23 375
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 436			-85	-30		-646	1 675
Litiges divers	19 834		1 637	-5 675	-1 332			14 464
Participations	4 463		5	-3 042	-581			845
Restructurations								0
Autres risques	14 936		4 457	-3 300	-586			15 507
Total	78 224	0	9 173	-12 183	-3 612	0	-646	70 956

(1) Dont une variation d'un montant de 235 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	785 786	613 871
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 384 232	1 432 062
Ancienneté de plus de 10 ans	620 328	628 685
Total plans d'épargne-logement	2 790 346	2 674 618
Total comptes épargne-logement	369 791	382 231
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 160 137	3 056 849

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	26 419	28 811
Comptes épargne-logement :	103 941	112 659
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	130 360	141 470

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	171
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 290	4 519
Ancienneté de plus de 10 ans	9 886	8 953
Total plans d'épargne-logement	14 176	13 643
Total comptes épargne-logement		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	14 176	13 643

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

5.12. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 908 614
Dont part du Public	14 907 917
Dont part Crédit Agricole S.A.	396 180
Dont part Auto-détenue	1 604 517
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547
Dont part du Public	
Dont part Crédit Agricole S.A.	13 591 547
Parts sociales	24 956 540
Dont 90 Caisses Locales	24 956 521
Dont 18 administrateurs de la CR	18
Dont Crédit Agricole S.A.	1
Total	55 456 701

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant du capital est de 277.283 milliers d'euros.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée générale du 25 mars 2014 a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 1,45 euros.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	1,23	1,23	0,155
2011	1,33	1,33	0,165
2012	1,38	1,38	0,135
2013	1,45	1,45	0,120

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 43.464 milliers d'euros en 2014.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 493 163	1 538 179
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	132 640	349 184
. Engagements en faveur de la clientèle	1 360 523	1 188 995
Ouverture de crédits confirmés	891 754	752 503
- Ouverture de crédits documentaires	2 000	1 415
- Autres ouvertures de crédits confirmés	889 754	751 088
Autres engagements en faveur de la clientèle	468 769	436 492
Engagements de garantie	1 293 486	865 452
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 067 339	656 501
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	95	79
Autres garanties (1)	1 067 244	656 422
. Engagements d'ordre de la clientèle	226 147	208 951
Cautions immobilières	74 078	75 076
Autres garanties d'ordre de la clientèle	152 069	133 875
Autres engagements donnés	5 622 601	6 336 766
Engagements reçus		
Engagements de financement	225 152	495 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	225 152	495 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 417 161	3 384 760
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 410 584	1 314 256
. Engagements reçus de la clientèle	2 006 577	2 070 504
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	887 906	890 624
Autres garanties reçues	1 118 671	1 179 880

(1) Dont 1.067.244 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 656.422 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	5 622 601	6 336 766
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 200	658
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 623 801	6 337 424
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 360.387 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 221.324 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2014, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté 5.622.601 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6.336.766 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La Caisse Régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté :

- 2.180.279 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2.603.614 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;

- 66.131 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 181.425 milliers d'euros au 31 décembre 2013;

- 1.376.509 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1.386.906 milliers d'euros au 31 décembre 2013 ;

- 1.999.682 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2.164.821 milliers euros au 31 décembre 2013

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale Brie Picardie**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prixcôté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	17 700 411	0	2 723 899	14 976 512
Créances sur les établissements de crédit	2 723 899	0	2 723 899	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	225 583		225 583	
Comptes et prêts à terme	2 436 195		2 436 195	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	62 121		62 121	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	14 976 512	0	0	14 976 512
Créances commerciales	6 685			6 685
Autres concours à la clientèle	14 837 076			14 837 076
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	5 912			5 912
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	59 604			59 604
Comptes ordinaires débiteurs	67 235			67 235
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	309 643	296 266	13 377	0
Effets publics et valeurs assimilées	39 132	39 132		
Obligations et autres titres à revenu fixe	270 511	257 134	13 377	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 010 054	296 266	2 737 276	14 976 512

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	17 153 565	0	2 168 429	14 985 136
Créances sur les établissements de crédit	2 168 429	0	2 168 429	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	291 922		291 922	
Comptes et prêts à terme	1 814 362		1 814 362	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	62 145		62 145	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	14 985 136	0	0	14 985 136
Créances commerciales	8 526			8 526
Autres concours à la clientèle	14 800 185			14 800 185
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	23 093			23 093
Titres non cotés sur un marché actif	5 459			5 459
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	91 554			91 554
Comptes ordinaires débiteurs	56 319			56 319
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	144 856	128 081	16 775	0
Effets publics et valeurs assimilées	38 304	38 304		
Obligations et autres titres à revenu fixe	106 552	89 777	16 775	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 298 421	128 081	2 185 204	14 985 136

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	11 405 633	0	11 405 633	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ				
Comptes et emprunts à terme	11 405 633		11 405 633	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	5 078 754	0	4 998 442	80 312
Comptes ordinaires créditeurs	3 439 648		3 439 648	
Comptes d'épargne à régime spécial	80 312			80 312
Autres dettes envers la clientèle	1 558 794		1 558 794	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	807 790		807 790	
Dettes subordonnées	133 796	133 139	657	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 425 973	133 139	17 212 522	80 312

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	10 250 917	0	10 250 917	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	700		700	
Comptes et emprunts à terme	10 250 217		10 250 217	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	5 146 682	0	5 078 776	67 906
Comptes ordinaires créditeurs	3 521 528		3 521 528	
Comptes d'épargne à régime spécial	67 906			67 906
Autres dettes envers la clientèle	1 557 248		1 557 248	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	736 098		736 098	
Dettes subordonnées	130 938	130 281	657	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 264 635	130 281	16 066 448	67 906

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2014	Prixcotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 333	0	2 333	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 333		2 333	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 084	0	33 084	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	33 084	0	33 084	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 084		33 084	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 291 130	1 009 716	281 414	0
Effets publics et valeurs assimilées	693 881	693 881		
Obligations et autres titres à revenu fixe	408 879	293 327	115 552	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	188 370	22 508	165 862	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	47 972		47 972	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 374 519	1 009 716	364 803	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 717.919 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 329	0	2 329	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 329		2 329	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 587	0	36 587	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 587	0	36 587	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 587		36 587	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	869 440	541 536	327 904	0
Effets publics et valeurs assimilées	59 961		59 961	
Obligations et autres titres à revenu fixe	624 046	520 353	103 693	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	185 433	21 183	164 250	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	25 741		25 741	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	934 097	541 536	392 561	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 717.919 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2014	Prixcotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 928	0	2 928	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	2 928		2 928	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	124 401		124 401	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	127 329	0	127 329	0
Transfertissus du Niveau 1				
Transfertissus du Niveau 2				
Transfertissus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prixcotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 224	0	15 224	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	15 224		15 224	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	120 966		120 966	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	136 190	0	136 190	0
Transfertissus du Niveau 1				
Transfertissus du Niveau 2				
Transfertissus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

9. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constatée d'événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2014

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2014	%de contrôle		%d'intérêt	
				30/06/2014	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2013
SAS Brie Picardie Expansion	France	Filiale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SAlmobière de Picardie	France	Filiale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

Les 90 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : AUXILIAIRE DE SEINE ET MARNE, VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD 77, REBAIS ET COULOMMIERS CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, DONNEMARIE DONTILLY, CHAPELLE LA REINE , FERTE GAUCHER, FERTE SOUS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX EN AMIENOIS, AILLY SUR NOYE, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART EN PONTHEU, DOULLENS, FRIVILLE ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY LE BOURG, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY EN PONTHEU, OISEMONT, POIX DE PICARDIE, ROSIERES EN SANTERRE, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY SUR SOMME, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY SUR SOMME, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, UNISOMME, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT EN VEXIN, COUDRAY ST GERMER, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR LE GRAND, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOUIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS SUR MATZ, RIBECOURT COMPIEGNE, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD, UNI OISE.

DECLARATION DU RESPONSABLE

Déclaration du Responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 23 juillet 2014

Le Directeur Général

Guillaume ROUSSEAU

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
500, rue Saint Fuscien
80000 Amiens

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie,
le 31 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié
Associé

Mazars
Anne Veaute
Associée



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 - 487 625 436 RCS AMIENS. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607 - Crédits photos : Thinkstockphotos.com - *Coût de la communication au tarif en vigueur selon opérateur.